

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
**OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission  
-----

Département du Développement Rural et de l'Environnement

**Etude sur le financement des  
filiales agricoles dans les pays  
membres de l'UEMOA**

**RAPPORTS PAR PAYS  
COTE D'IVOIRE**

Janvier 2000

**SOFRECO**

92-98 Boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY CEDEX – FRANCE

Tel. (+33) 1 41 27 95 95 – Fax. (+33) 1 41 27 95 96 –

E-mail : [SOFRECO@compuserve.com](mailto:SOFRECO@compuserve.com)

## **3 – LA COTE D'IVOIRE**

## SOMMAIRE

### I – LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE 4

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA COTE-D'IVOIRE	4
2.	POLITIQUE ET FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE IVOIRIEN	5
2.1.	Historique	5
2.2.	Objectifs du programme de réforme	6
2.2.1.	<i>La production agricole</i>	6
2.2.2.	<i>Le crédit rural</i>	6
3.	LE CONTEXTE FONCIER	7
4.	LES STATISTIQUES AGRICOLES	8

### II – LE SECTEUR AGRICOLE ET LA DEMANDE DE FINANCEMENT

1.	ZONAGE DU SECTEUR AGRICOLE	9
2.	PERFORMANCES, ORGANISATION ET BESOINS DE FINANCEMENT PAR FILIERES	9
2.1.	L'agriculture	9
2.1.1.	<i>Le cacao</i>	10
2.1.2.	<i>Le café</i>	15
2.1.3.	<i>Le palmier à huile</i>	16
2.1.4.	<i>L'hévéa</i>	19
2.1.5.	<i>La banane</i>	19
2.1.6.	<i>L'ananas</i>	20
2.1.7.	<i>Le coton</i>	22
2.1.8.	<i>Le sucre</i>	23
2.1.9.	<i>Le riz</i>	26
2.2.	L'élevage	27
2.2.1.	<i>Politique sectorielle et services publics</i>	30
2.2.2.	<i>Privatisation des services vétérinaires</i>	30
2.2.3.	<i>Les projets contribuant au financement de l'élevage</i>	31
2.2.3.1.	Le projet PARC	31
2.2.3.2.	Les autres projets	32
2.3.	La pêche	32
2.3.1.	<i>La pêche maritime</i>	33
2.3.1.1.	de type artisanale	33
2.3.1.2.	de type industrielle	33
2.3.2.	<i>La pêche continentale</i>	33
2.4.	La forêt	33

<b>3.</b>	<b>LES BESOINS DE FINANCEMENT TRANSVERSAUX</b>	<b>35</b>
3.1.	<b>Le financement des services d'appui</b>	<b>35</b>
3.1.1.	<i>La recherche</i>	35
3.1.2.	<i>Les services de vulgarisation</i>	38
3.1.3.	<i>Les services de l'Etat : les DRARA</i>	40
3.2.	<b>Les organisations professionnelles agricoles</b>	<b>40</b>
3.3.	<b>L'approvisionnement en intrants</b>	<b>44</b>

<b>II – ANALYSE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT</b>	<b>46</b>
---	-----------

<b>1.</b>	<b>LE FINANCEMENT PUBLIC</b>	<b>46</b>
<b>2.</b>	<b>LES INSTITUTIONS SPECIALISEES</b>	<b>47</b>
2.1	<b>Le projet de Banque Agricole</b>	<b>47</b>
2.2.	<b>La MACI</b>	<b>49</b>
<b>3.</b>	<b>LE SECTEUR BANCAIRE</b>	<b>50</b>
3.1.	<b>Les Banques</b>	<b>50</b>
3.2.	<b>Les Etablissements financiers</b>	<b>51</b>
3.3.	<b>Le niveau des concours</b>	<b>52</b>
3.4.	<b>L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers</b>	<b>53</b>
3.5.	<b>La position des banques vis à vis du crédit agricole</b>	<b>53</b>
<b>4.</b>	<b>LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISES</b>	<b>57</b>
4.1.	<b>Aperçu sur la situation des SFD en Côte d'Ivoire</b>	<b>57</b>
4.2.	<b>Contribution des SFD au financement de l'agriculture</b>	<b>61</b>
4.3.	<b>Analyse du principal SFD finançant l'agriculture : la FENACOOPEC-CI</b>	<b>63</b>

<b>IV – SYNTHÈSE</b>	<b>68</b>
----------------------	-----------

<b>ANNEXES</b>	<b>72</b>
----------------	-----------

<b>1</b>	<b>- SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>72</b>
<b>2</b>	<b>- BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>74</b>
<b>3</b>	<b>- PERSONNALITES RENCONTREES</b>	<b>75</b>

# I - LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

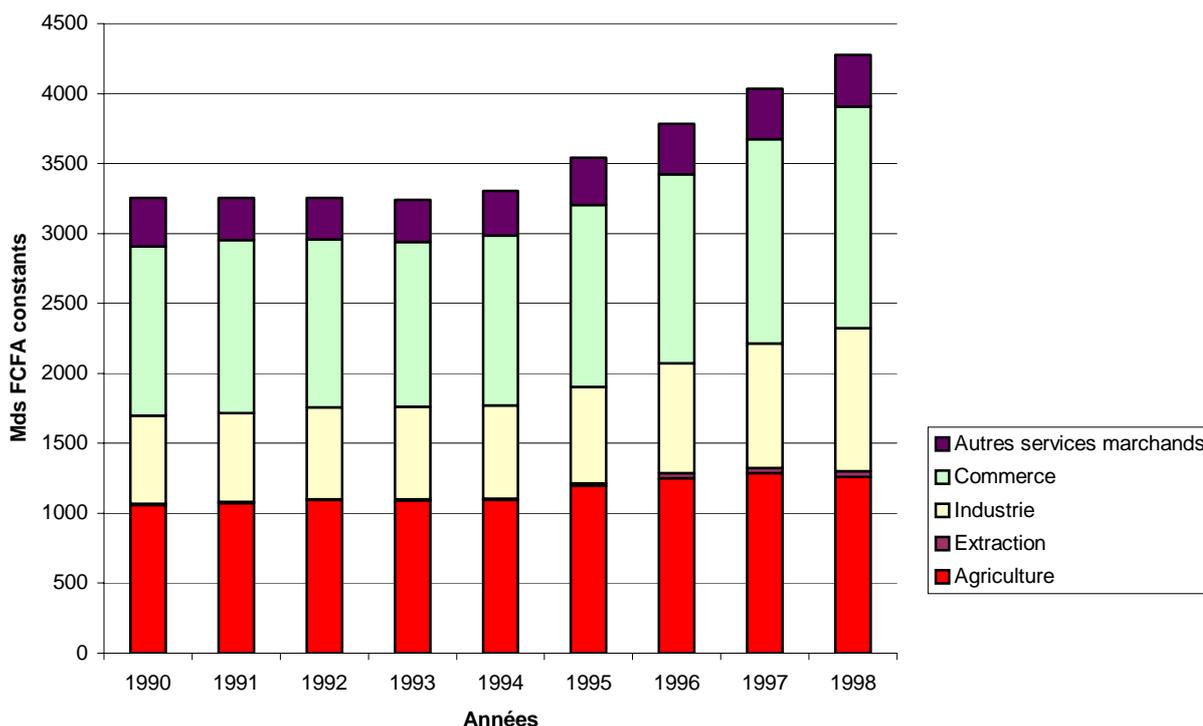
## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA COTE-D'IVOIRE

La Côte-d'Ivoire est un pays côtier de l'espace UEMOA situé dans le golfe de Guinée. Il s'étend sur 332.463 km<sup>2</sup> entre le Mali et le Burkina-Faso au Nord, le Libéria et la Guinée Conakry à l'Ouest et le Ghana à l'Est.

La Côte-d'Ivoire compte 14,3 millions d'habitants avec une densité de 43 habitants au Km<sup>2</sup>. Le taux de croissance démographique de 3,8%/an est supérieur à la moyenne observée pour les pays de la sous-région (environ 3,3%). Outre l'accroissement naturel, l'immigration en provenance des pays frontaliers reste significative. La Côte-d'Ivoire reste en effet synonyme de croissance économique et de stabilité politique pour beaucoup de ses voisins en proie à la guerre et à la récession économique. A ce rythme la population ivoirienne dépassera les 20 millions d'habitants à l'horizon 2010.

Après plus de dix ans de crise, l'économie ivoirienne a connu après 1994 une phase de croissance. En effet, la dévaluation du franc CFA, conjuguée à la mise en œuvre de politiques macro-économique et de réformes structurelles, a permis à la Côte d'Ivoire de retrouver un taux de croissance positif. Tiré par l'expansion des exportations et des investissements, par la réorientation de la demande intérieure vers les produits locaux qui a stimulé la production agricole vivrière, le secteur manufacturier et les services, le PIB s'est accru de 2% en terme réel en 1994. Le PIB nominal est passé de 2.946 milliards de FCFA en 1993 pour dépasser les 4.000 milliards en 1997, comme le présente le graphique ci-après :

### Evolution de la répartition du PIB par secteur en Côte-d'Ivoire (de 1990 à 1998)



En termes réels, le secteur primaire a enregistré une croissance de 0,5% en 1994, de plus de 10% en 1995 et de plus de 13,7% en 1996. La hausse a particulièrement été forte pour les productions agricoles d'exportation (café et cacao), notamment en 1995 (+16,5%). L'agriculture vivrière et l'élevage ont enregistré une croissance plus modeste mais en constante hausse (+ 1,9% en 1994, +3,7 % en 1995 et +5,6% en 1996). Après une croissance élevée entre 1993 et 1994, le PIB sylvicole a évolué à la baisse pour enregistrer une croissance négative en 1996.

On estime que l'agriculture fait vivre directement et indirectement 75% de la population ivoirienne et représente 66% des recettes d'exportation et 33% du PIB.

Cependant, la Côte d'Ivoire n'a pas retiré tous les profits qu'elle aurait pu de cette conjoncture favorable. Les privatisations ont créé des tensions, relayées par des conflits politiques internes depuis quelques années, ce qui a détérioré le climat politique du pays, ainsi que les relations avec les institutions internationales.

## **2. POLITIQUE ET FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE IVOIRIEN**

### **2.1. Historique**

En 1992, le gouvernement ivoirien a publié une lettre de politique agricole à travers le Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015. A travers ce document, le Gouvernement a exprimé un certain nombre d'objectifs prioritaires et d'activités rappelés ci-après :

- amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole,
- appui à la recherche,
- renforcement de la sécurité alimentaire,
- diversification des productions agricoles,
- mise en valeur et exploitation de tous les potentiels dans le domaine des ressources animales,
- réhabilitation du patrimoine forestier.

La décision prise en janvier 1994 de modifier la parité du franc CFA a eu un effet catalyseur sur l'économie ivoirienne. Depuis cette date et afin de maximiser l'impact positif de la dévaluation sur l'économie, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie globale d'ajustement avec comme axes fondamentaux la consolidation de la situation des finances publiques et l'accélération des réformes structurelles. Cette stratégie qui s'inscrivait dans une perspective d'intégration régionale visait à i) renouer avec une croissance économique forte, durable et diversifiée, ii) améliorer le niveau de vie de la population et en particulier la lutte contre la pauvreté, iii) limiter le taux d'inflation et iv) parvenir à une situation économique viable. Le 9 février 1998, un document-cadre de politique économique et financière pour 1998-2000, a présenté de façon détaillée les réformes engagées par le Gouvernement et pour lesquelles il a sollicité et obtenu un appui du FMI, dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) et celui de la Banque Mondiale, sous la forme de nouveaux crédits d'ajustement, ainsi que l'assistance financière d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

Toutefois ces accords ont été récemment remis en question en raison de certaines décisions budgétaires du gouvernement qui ont été jugées incompatibles avec les engagements pris.

## 2.2. Objectifs du programme de réforme

L'objectif de la Côte-d'Ivoire est de promouvoir une agriculture moderne, mécanisée, intensive, largement diversifiée et compétitive. Cette agriculture, attractive pour les jeunes et les femmes, devrait contribuer à réduire le niveau de la pauvreté en milieu rural et constituer un facteur essentiel de la relance de l'économie nationale de la Côte-d'Ivoire à l'horizon 2015.

### 2.2.1. *La production agricole*

Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre d'un cadre incitatif approprié pour accélérer le développement et la diversification du secteur, ainsi que sa politique de désengagement des activités de production et de commercialisation au profit des opérateurs privés et des organisations professionnelles agricoles (OPA), notamment par les mesures touchant :

- l'amélioration de la productivité du secteur agricole par la mise en place d'un système autonome d'appui au monde rural (vulgarisation agricole et recherche agronomique), le développement de l'approche par filière dans le cadre de la valorisation de l'exploitation agricole ;
- l'achèvement des réformes dans les filières café-cacao et la mise en œuvre de mesures nécessaires au succès de la libéralisation du secteur café-cacao ;
- l'achèvement de la libéralisation des prix ;
- l'achèvement du programme de privatisation des entreprises agro-industrielles ;
- la promotion d'un mouvement coopératif dynamique pour permettre aux producteurs de conserver le maximum de valeur ajoutée de la production agricole dans leurs régions ;
- la promotion de systèmes mutualistes fiables de crédit agricole, permettant un accès au financement de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une réforme foncière profonde ;
- l'application du plan national d'action pour l'environnement par la mise en œuvre de stratégies sectorielles adéquates et la poursuite des programmes d'éducation et de sensibilisation des populations sur la nécessité de protéger l'environnement ;
- l'instauration d'un cadre incitatif pour les producteurs (prix, crédits, encadrement et technologie, etc...), destiné à accroître les revenus ruraux en vue de la lutte contre la pauvreté ;
- la promotion de la femme dans le développement à travers, notamment, la mise en place d'une politique de lutte contre la marginalisation et la réduction du taux d'analphabétisme ;
- l'intensification des efforts pour améliorer la qualité et la cohérence des stratégies économiques et sociales ;
- la déconcentration des services de l'Etat et la création de collectivités territoriales réellement décentralisées en vue de responsabiliser davantage les organisations de base et les collectivités locales.

### 2.2.2. *Le crédit rural*

La revue sur le financement du secteur agricole de 1994 a clairement fait apparaître le vide en matière de financement du secteur agricole. Le principe de la création d'une banque agricole a donc été retenu par le gouvernement ivoirien, en dépit de la position défavorable de certains bailleurs, et notamment de la Banque mondiale. En 1997, le gouvernement ivoirien a clairement marqué sa volonté de créer une banque à vocation agricole en désignant un comité de pilotage par un arrêté inter-

ministériel chargé de poser les fondations de cette structure. Trois projets furent notamment soumis à l'examen de cette commission, l'un par la Chambre d'agriculture, le second par le Syndicat National des Exploitants Agricoles et le troisième par la Mutuelle d'Assurances de Côte d'Ivoire (MACI). Ce dernier propose notamment la mise en place d'une banque privée spécifique au monde rural.

Une étude a été menée dès juillet 1997 par un cabinet d'étude ivoirien<sup>1</sup>, pour juger de l'opportunité de la création d'une telle structure. Les résultats se sont avérés positifs pour la mise en place de cette banque, mais les modalités restent encore floues. Par ailleurs, les divergences demeurent sur les conceptions de la structure de financement à mettre en place. La tendance globale semble cependant indiquer que la structure de la banque sera de type mixte, l'état étant minoritaire (20% maximum dans la première année pour une participation plus modeste de l'ordre de 5% dans les années suivantes), associant des bailleurs de fonds internationaux (SFI, BAD, AFD, CDC, FMO), des banques régionales (BOAD) et internationales (RABOBANK), les OPA, la MACI, etc. Par ailleurs, cette banque s'appuiera sur des institutions financières de type mutualistes d'épargne et de crédit ainsi que sur l'ensemble des SFD existants en Côte-d'Ivoire.

Les actionnaires qui prendront part au capital de la banque restent encore à déterminer et le groupe CREDIT AGRICOLE-INDOSUEZ est actuellement en train d'identifier des partenaires techniques et financiers pour appuyer la création de cette banque. Une assemblée générale devait se tenir au mois de novembre 1999 sur cette question.

### 3. LE CONTEXTE FONCIER

La Côte d'Ivoire a mis en place un programme ambitieux de réforme foncière : le **Projet National de Gestion de Terroirs et d'Équipement Rural – PNGTR**. Ce programme, entamé dès 1990, concerne 800.000 ha et devrait être étendu à 2 millions d'ha ; il bénéficie d'un financement de la BIRD, de l'UE, de l'AFD et de la Coopération française.

Les objectifs du projet sont multiples : développement rural, décentralisation administrative et aménagement du territoire. Il est basé sur les étapes suivantes :

- Couverture de photographies aériennes et relevés géodésiques ;
- Reconnaissance des terroirs villageois et des droits fonciers liés aux lignages familiaux ;
- Résolution des conflits éventuels ;
- Etablissement d'un Plan Foncier ;
- Création de Comités de Gestion foncière, chargés du suivi et de l'actualisation des plans fonciers ;
- Informatisation du Service Autonome des Affaires Domaniales Rurales du MINAGRA et maintenance du Plan Foncier ;
- Programmes de gestion participative des terroirs des communautés rurales ;
- Appui à l'investissement en milieu rural par l'établissement de Plans de Développement Locaux.

Un nouveau texte législatif a été promulgué en décembre 1998 sur le Domaine foncier rural. Il prévoit en particulier que seul l'Etat, les Collectivités publiques et les Personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires. Ceci pose de

---

<sup>1</sup> CABICOR : Cabinet International de Consultants Réunis, Abidjan, Côte-d'Ivoire

nombreux problèmes compte tenu des nombreux étrangers ou sociétés qui possèdent actuellement des terres aménagées et paraît contraire à l'Accord communautaire de l'UEMOA qui prévoit la libre installation au sein de la Région pour tous les nationaux des pays membres.

Ce texte, qui n'est pas encore appliqué sur le terrain, a pour avantage de créer une véritable propriété rurale avec l'émission d'un certificat foncier collectif ou individuel, ce qui facilitera l'obtention des crédits et les investissements fonciers.

#### **4. LES STATISTIQUES AGRICOLES**

La Côte d'Ivoire n'a pas bénéficié d'un recensement agricole récent et la qualité des informations disponibles s'en ressent et ne facilite pas la mise au point d'outils de programmation fiables.

Il serait bon, comme cela a été fait ailleurs, au Togo en particulier, que des dispositions soient prises pour assurer un recensement agricole et une enquête générale de consommation et de maintenir leurs données par un inventaire permanent ultérieur.

## II – LE SECTEUR AGRICOLE ET LA DEMANDE DE FINANCEMENT

### 1. ZONAGE DU SECTEUR AGRICOLE

La Côte d'Ivoire est divisée en trois grandes régions climatiques :

- Zone forestière au sud, avec les grandes plantations agro-industrielles de palmier, cocotier et hévéa ainsi que la banane et l'ananas et les plantations individuelles de café et de cacao,
- Zone de savanes au centre, avec les cultures vivrières, le maïs, le riz et l'élevage plus ou moins intensif,
- Zone soudano-sahélienne au nord, avec les cultures vivrières traditionnelles, mil et sorgho, les cultures de canne à sucre et de riz en périmètres irrigués ou en pluvial et l'élevage extensif au nord

Le potentiel agricole de la Côte d'Ivoire est de loin le plus important de la région ; cependant le caractère trop extensif des cultures a eu un impact très négatif sur l'environnement, particulièrement en zone forestière où la croissance considérable de la production de café et surtout de cacao s'est faite par extension des surfaces, au détriment de la forêt qui, très affectée également par une exploitation sauvage des bois intéressants pour l'exportation, a perdu un pourcentage important de sa superficie. On note d'ailleurs des variations de climat indéniables et la croissance de certaines savanes en zone forestière. La nouvelle politique forestière a permis de freiner cette évolution et certains programmes de replantation sont en cours mais la progression des plantations de café et de cacao reste mal maîtrisée, des programmes d'intensification devraient s'imposer.

### 2. PERFORMANCES, ORGANISATION ET BESOINS DE FINANCEMENT PAR FILIERES

#### 2.1. L'agriculture

La production agricole en Côte-d'Ivoire se caractérise par sa grande diversité, notamment sur les cultures de rentes. Le tableau ci-après présente les principales performances des cultures de rente en Côte-d'Ivoire :

	<b>92/93</b>	<b>93/94</b>	<b>94/95</b>	<b>95/96</b>	<b>97/97</b>	<b>97/98</b>
Cacao	740	832	868	1235	1187	1110
Café	150	139	195	167	321	247
Coton	239	258	210	217	265	325
Huile de Palme	256	293	274	297	257	250
Caoutchouc	75	71	77	90	108	118
Ananas	207	212	210	251	294	330
Banane	185	251	255	232	209	245

Source : d'après MINAGRA

**Tableau N°1 : Evolution des performances des principales cultures de rente de Côte-d'Ivoire**

Le café et le cacao restent les filières d'exportations clefs de l'économie ivoirienne. Ces deux filières ont connu une grave crise entre 1985 et 1993, en raison notamment de l'effondrement des cours mondiaux. Ceci a eu pour principale répercussion économique une baisse de plus de 50% entre 1988 et 1992 des

recettes d'exportations tirées de ces filières. En 1994, la dévaluation conjuguée à la hausse des cours mondiaux a permis aux deux filières de retrouver des gains de productivité et d'améliorer leur compétitivité. Cependant, la dévaluation et la remontée des cours n'ont pu offrir à elle seules les conditions durables d'une relance du secteur.

### 2.1.1. *Le cacao*

#### **+ Données générales**

La Côte-d'Ivoire, premier producteur et exportateur mondial de cacao, assure 40% de la production mondiale. La campagne 1998/1999 atteint 1.200.000 tonnes de fèves soit une augmentation de près de 60% sur les 5 dernières années avec des rendements moyens de 400-450 kg/ha. Les principaux pays importateurs de fèves de cacao sont les pays de l'Union Européenne, les Etats Unis, le Japon, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Russie.

L'augmentation de la production peut principalement s'expliquer par un accroissement des surfaces emblavées, principalement situées en zones forestières (70% de la production provient des régions Centre-Ouest, Sud et Ouest).

La pression foncière et la mauvaise gestion des terres cultivées sont à l'origine d'une avancée anarchique du front pionnier de colonisation des terres qui risque, à moyenne échéance, de provoquer une baisse significative de la production nationale et se traduit par une détérioration importante du milieu naturel, forestier en particulier, dont on commence à sentir les effets : baisse de la pluviométrie au sud du pays et constitution de savanes.

La Côte d'Ivoire exporte 95% de sa production de cacao (90% sans transformation et 5% sous forme de beurre ou poudre de cacao), et est donc soumise aux fluctuations parfois importantes des cours mondiaux. Le cours mondial du cacao est en effet caractérisé par une forte instabilité inter-annuelle et intra-annuelle, moins importante cependant que le café.

Jusqu'à sa liquidation en 1999 par décret (Décret N°99-40 du 20 Janvier 1999) la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA), appelée communément « CAISTAB », avait pour vocation de stabiliser les prix auprès des différents opérateurs de la filière en « amortissant » les fluctuations inter-annuelles<sup>2</sup> et intra-annuelles du marché international. Cette caisse était réapprovisionnée lors de l'exportation selon un système décrit ci-après.

Le processus de libéralisation qui a conduit à la liquidation de la CAISTAB a donc conduit à un bouleversement dans l'organisation de la filière.

Les fonctions « régaliennes » qu'assurait cette structure (notamment les prévisions de campagnes, la collecte et le traitement des données statistiques) ont été reprises à travers une nouvelle structure appelée « NOUVELLE CAISTAB », créé en 1999 sur décret présidentiel (Décret N°99-41 du 20 Janvier 1999). Globalement les activités de la NOUVELLE CAISTAB sont les suivantes :

- i) sur le plan technique ;
  - . prévision des récoltes,
  - . déclarations d'achats des exportateurs agréés,

---

<sup>2</sup> Le processus progressif de libéralisation de la filière conduit depuis 1991, a eu pour conséquence la suppression de la stabilisation inter-annuelle dès 1996.

- . statistiques de réception des produits dans les entrepôts portuaires,
- . suivi des stocks physiques (entrepôts et chez les tiers détenteurs),
- ii) sur les aspects financiers ;
  - . appui à la mise en place et à la gestion du Fonds Mutuel Café-Cacao,
  - . cautions et certificats de nantissement,
  - . gestion de la redevance,
- iii) autres ;
  - . audit et suivi des concessions,
  - . suivi des statistiques de recettes d'exportation de café et de cacao (en appui à la BCEAO et au FINEX,
  - . suivi des conventions d'usines de transformation,
  - . production et publication des statistiques.

Cette structure à capital mixte (Etat, Coopératives, exportateurs, etc.) devient, de fait, le principal outil de contrôle de la filière du gouvernement, minoritaire dans le capital.

### + Organisation de la filière

#### + La production

Le mode de production dominant est le mode traditionnel, c'est-à-dire avec un faible niveau d'intensification de la production. La production des fèves est le fait de petits producteurs dont le nombre total est estimé à 880.000. Ces producteurs appartiennent à l'un des 2.700 GVC recensés en Côte-d'Ivoire, eux-mêmes fédérés au sein d'une organisation faîtière, l'ANOPACI (Association Nationale des OPA de Côte d'Ivoire).

La surface moyenne par exploitation est de l'ordre de 17 ha, dont 5 seulement consacrés au café et au cacao. L'exploitant associe généralement ses cultures de rente avec du vivrier (céréales, tubercules). Sur les 450.000 exploitations recensées, 65% ont entre 2 et 10 ha, 22% ont moins de 2 ha et seulement 12% ont plus de 10 ha.

Actuellement, le verger couvre une superficie d'environ 1,6 million d'ha et est relativement ancien, comme l'indique le tableau suivant :

<b>Âge des plantations</b>	<b>Superficie correspondante</b>
Supérieur à 25 ans	25%
<11ans à 25 ans>	40%
<7ans à 10 ans>	35%

Source : MINAGRA

#### **Tableau N°2 : Répartition des plantations de cacao en fonction de leur âge.**

Les principales opérations d'entretien qui ont lieu entre mars et septembre sont le sarclage, l'apport d'engrais, l'égourmandage, et les traitements à l'insecticide. La récolte des fèves s'étale de novembre à février pour la grande saison (85% de la production) et de mars à mai pour la petite saison (15% de la production). Il est important de souligner les très fortes disparités en matière de rendement d'une région à l'autre du pays, les rendements pouvant aller du simple au double en fonction du niveau d'entretien et d'apport d'engrais apporté à la parcelle.

### **+ La collecte, la transformation et la commercialisation primaire**

La transformation primaire (écabossage, fermentation et séchage) est assurée par le producteur selon un mode artisanal. Les fèves ainsi traitées peuvent être commercialisées.

A noter, l'existence d'un fonds de garantie dans le cadre du Projet Fonds de Garantie des GVC et Unions de GVC Café Cacao, mis en place en décembre 1991 par l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, dans la perspective de la libéralisation de la filière café-cacao. Il vise à donner les moyens financiers et logistiques aux GVC et UGVC, en garantissant à hauteur de 80% les prêts contractés par ces organisations auprès du système bancaire dans le cadre de la commercialisation de la filière. Les 20% restant sont garantis par les exportateurs. Ce fonds est actuellement l'un des seuls outils opérationnel de financement de la campagne.

Les prêts garantis concernent les crédits de campagne pour l'achat du café et du cacao et les crédits d'investissements pour l'acquisition de matériel roulants, de décortiqueurs, de balances et autres équipements. Les bénéficiaires sont les producteurs de café-cacao regroupés en GVC ou en Unions de GVC.

Ce fonds est géré par un Conseil d'administration composé des partenaires suivants :

- l'Etat (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministère de l'Economie et des Finances),
- l'Union Européenne (délégation de Côte-d'Ivoire),
- les Banques (Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers de Côte-d'Ivoire),
- les Exportateurs (GEPEX),
- les Producteurs représentés par leurs organisations faîtières.

Les fonds sont logés chez plusieurs banques commerciales : SIB, SGBICI, BICICI et BIAO-CI, qui prêtent directement aux groupements avec la garantie du Fonds.

A travers ce fonds, deux types de crédits sont garantis :

- les crédits de campagne : aux taux de 8% l'an, ils doivent être remboursés à la fin de la campagne. Ils sont destinés à l'achat au comptant des produits (café ou cacao) des membres des GVC ou UGVC ;
- les crédits d'investissements : également au taux de 8% l'an, ils sont remboursables sur trois ans. Ils permettent l'acquisition d'équipements.

Le Projet a démarré ses activités avec une dotation venant du STABEX de deux milliards de FCFA, qui a progressivement augmenté pour atteindre le montant brut de 25 milliards de FCFA à ce jour mais, inquiète de l'évolution du projet, l'UE a bloqué 7,5 milliards. Depuis 1994, le Fonds de Garantie intervient sur environ 10 à 15% des tonnages collectés au niveau national qui étaient évalués à 150.000 tonnes, mais qui, en réalité, sont de 80.000 à 100.000 tonnes. Les exportateurs participant au système représentent plus de 80% des tonnages de la filière.

A partir de ses dépôts dans les banques, le Fonds garantit à hauteur de 80% tous les financements qui ont reçu une décision favorable de la Commission de garantie. Celle-ci est composée de la manière suivante :

- des représentants des banques commerciales participant au système (BACI, BICICI, SGBICI, ECOBANK, SIB, BIAO),
- des représentants du Projet Fonds de Garantie des GVC et UGVC Café-Cacao.

Toute organisation coopérative de commercialisation du café et du cacao désireuse de solliciter un prêt bancaire, dépose une demande dans sa banque où est domicilié son compte chèque. Cette demande est conditionnée par la constitution d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- les statuts de la coopérative,
- le document d'agrément reconnaissant l'existence légale de la coopérative,
- la délégation de pouvoir légalisée de la campagne en cours ou à venir,
- les trois derniers bilans et compte d'exploitation,
- la caution d'un exportateur,
- le plan de campagne,
- le plan de trésorerie,
- le compte d'exploitation prévisionnel,
- la justification économique de l'investissement,
- le numéro du compte bancaire,
- une demande signée de l'un des responsable de la coopérative (Président, Secrétaire, Trésorier).

Après huit ans, les activités et résultats obtenus à plusieurs niveaux, se présentent comme suit :

Encours total sous garantie 15/04/99	13.725.000.000 FCFA
Crédit de campagne	11.469.000.000
Crédit d'investissement	2.256.000.000
Cumul des montants garantis	48.100.000.000
Crédit de campagne	39.277.000.000
Crédit d'investissement	8.823.000.000
Montant total demandé	111.714.000.000
Demande non satisfaite	63.614.000.000
Nombre de dossiers reçus	2.838
Nombre de coopératives concernées	1.236
Taux de recouvrement	80%

Sources : Projet Fonds de Garantie des GVC et Unions de GVC Café-Cacao

Cependant, ce système est fortement remis en question par des taux d'impayés croissants. A la fin de la campagne 95-96, les impayés représentaient un montant de 1,5 milliards de FCFA, soit près de 10% des engagements cumulés à cette époque. Ces impayés sont principalement imputables à des insuffisances dans la gestion des organisations coopératives et à leur instabilité, ainsi qu'à des pressions politiques qui permettent l'attribution de nouveaux crédits à des GVC en impayés et enfin, au laxisme des banques qui, ne prenant pratiquement aucun risque, sont peu regardantes sur les conditions d'octroi des crédits. Par ailleurs, la défaillance des exportateurs constitue aussi une des causes importantes de l'augmentation des impayés.

Compte tenu des engagements, des impayés et du blocage de 7,5 milliards, il ne resterait plus que 2 milliards de FCFA disponibles.

#### **+ La commercialisation intérieure**

Dans ce domaine, la libéralisation n'a pas eu d'impact majeur. La principale innovation est l'ouverture du marché aux personnes physiques et morales de droit ivoirien et spécifiquement aux producteurs, par le biais notamment des OPA. Ces acheteurs doivent être agréés par les exportateurs. Les fèves sont traditionnellement vendues selon les canaux de commercialisation suivants :

- 75% de la production est vendue à des pisteurs (petits collecteurs indépendants parfois pré-financés par des traitants ou des exportateurs) ou à des traitants (sorte de négociants assurant l'achat aux pisteurs et le transport jusqu'aux entrepôts des exportateurs). Les traitants étaient agréés par les exportateurs ;
- 15% de la production est vendue directement par les GVC ;
- 10% est commercialisée directement par les gros exportateurs de la place, qui sont par ailleurs les principaux fournisseurs des transformateurs locaux (SACO et UNICAO).

### **Les opérations d'exportation**

Depuis 1991, et jusqu'à sa liquidation en 1999, la CAISTAB effectuait elle-même 15% des exportations de cacao. Les 85% restant étaient commercialisés par des exportateurs agréés par la CAISTAB, qui devaient détenir une licence pour chaque opération appelée déblocage. Les ventes à terme se faisaient par mise aux enchères, avec un prix CAF plancher, réévalué à chacune des cessions, calculé par la CAISTAB à partir des cours mondiaux à terme. La CAISTAB établissait alors un « prix de déblocage », c'est-à-dire un prix minimum d'achat des stocks de cacao. Les opérateurs ne connaissaient pas les quantités mises en vente et proposaient chacun, dans un délai de 15 minutes, une offre d'achat composée d'un volume et d'un prix unitaire. Un ordre de priorité dans l'attribution des volumes disponibles était établi en fonction des propositions financières de chacun des exportateurs (du moins au plus disant). La différence entre le prix total proposé par les adjudicataires et le prix de déblocage constituait l'excédent de stabilisation prévisionnel. L'exportateur disposait alors d'un temps limité pour négocier la vente de son cacao à un acheteur international. Trois cas de figure étaient alors envisageables :

- si le prix de vente était supérieur à la proposition faite lors de la mise aux enchères, la marge dégagée revenait à l'exportateur, constituant un excédent de stabilisation réel égal au prévisionnel ;
- si le prix de vente était compris entre le prix de déblocage et le prix de l'offre de l'exportateur, le solde entre l'excédent de stabilisation prévisionnel et réel était à la charge de l'exportateur ;
- si le prix de vente était inférieur au prix de déblocage, la marge négative du prix de déblocage était remboursée à l'exportateur par l'intermédiaire d'un Fonds de Réserve Technique de Stabilisation, lui-même alimenté partiellement par les excédents de stabilisation.

Lors de la commercialisation extérieure, l'exportateur devait s'acquitter d'une taxe de sortie (Droit Unique de Sortie-DUS), d'un montant de 150 FCFA/t.

La liquidation de la CAISTAB a donc eu un impact sur le processus d'exportation, qui est à l'heure actuelle entièrement libéralisé. Les opérations d'exportation sont désormais effectuées librement suivant les conditions de prix négociées par l'exportateur. Cependant, les exportations doivent satisfaire aux procédures d'enregistrement et d'embarquement auprès de la NOUVELLE CAISTAB. De l'avis de nombreux professionnels, il n'existe plus actuellement de « règles du jeu » claires. La CAISTAB réalisait des ventes étalées sur 23 mois à l'avance pour profiter de ces tendances naturelles. Dans le nouveau système libéralisé, les exportateurs locaux assureront les conditions du maintien des ventes à terme. Les paysans, quant à eux, devront disposer de solutions pour retenir plus longtemps leurs produits. L'Etat préconise la mise en place de magasins de stockage. Cette option permettrait en effet de mieux contrôler la filière, en mettant en place des « nœuds » permettant de conserver un point de contrôle sur les flux de cacao, eux-mêmes sécurisant l'environnement des crédits et par conséquent leur remboursement.

Les ventes sont enregistrées auprès de la NOUVELLE CAISTAB avant la date d'embarquement, au moyen d'une messagerie électronique, donnant lieu à l'émission automatique d'un droit d'exportation ou confirmation de vente. L'enregistrement est assorti d'un mécanisme de garantie, sous forme de caution bancaire ou de certificat de nantissement. L'embarquement des produits est soumis à des formalités préalables de transit, de contrôle qualité et phytosanitaire. Le DUS à été maintenu, mais son montant a sensiblement diminué pour passer à 125 FCFA/Kg exporté.

La liste des exportateurs agréés pour la campagne 1998/1999 était composée d'une cinquantaine de sociétés nationales (SICA qui a repris JAG) et internationales (Cémoi, Cargill West Africa, Barry Callebaut Négoce de cacao).

### 2.1.2. *Le café*

#### **+ Données générales**

La Côte-d'Ivoire, avec 3,7% de la production mondiale, est le 5<sup>ème</sup> producteur de café au monde, derrière le Brésil, l'Indonésie, la Colombie et le Vietnam. La Côte d'Ivoire produit uniquement du robusta, cette variété représentant environ 25% des 5 à 6 millions de tonnes produites chaque année dans le monde.

La production de café en Côte d'Ivoire se caractérise principalement par son irrégularité d'une année sur l'autre. Pour la campagne 1998/1999, les pluies très abondantes ont provoqué une chute de près de 50% de la production par rapport à la campagne 1997/1998, portant la production à moins de 130.000 tonnes. Malgré ce mauvais résultat, la Côte-d'Ivoire est redevenue le premier exportateur africain devant l'Ouganda.

Les rendements moyens sont de l'ordre de 230-240 kg/ha avec des variations de 1 à 6 en fonction du degré d'intensification de la production<sup>3</sup>. Les rendements moyens sont cependant en baisse constante d'une année sur l'autre, ce phénomène étant principalement lié au vieillissement des caféières, 65% ayant plus de 25 ans et au faible renouvellement de celles-ci.

Depuis la libéralisation survenue lors de la campagne 1998-1999, la filière café fait figure de test pour les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds de Côte-d'Ivoire, en attendant le tour du cacao à la fin de l'année. Il n'existe plus actuellement de prix d'achat officiel bord champ. La valeur de référence est établie à partir du marché de Londres et fixée quotidiennement.

#### **+ Organisation de la filière**

##### **+ *La production***

La production de café est principalement le fait de petits planteurs, associant cette culture de rente à d'autres cultures telles que le cacao, le riz et l'igname. 80% de la surface consacrée à la culture du café est constitué de parcelles de moins de 5 hectares. Les autres dépassent rarement les 10 ha (moins de 5% de la surface totale cultivée en café).

---

<sup>3</sup> Les rendements peuvent varier de 150 kg/ha dans les exploitations les moins efficaces à 900 kg/ha dans les meilleures.

Le matériel végétal est de type traditionnel dans plus de 80% des cas. L'utilisation d'intrants est très faible, voire nulle dans les plantations traditionnelles non-recépées. Elle est plus courante, dans le cas de plantations traditionnelles recépées ou de plantations de type clonal. Comme pour le cacao, le verger ivoirien de café est âgé et la question de son renouvellement et de son financement est actuellement posée.

+ *La collecte, la transformation et la commercialisation primaire*

La transformation primaire est assurée, comme pour le cacao, par le producteur selon un mode artisanal. Les fèves ainsi traitées peuvent être commercialisées. Le café bénéficie au même titre que le cacao de l'appui du Fonds de Garantie.

+ *La commercialisation secondaire dite « commercialisation extérieure »*

Le nombre d'opérateurs commerciaux (collecteurs comme exportateurs) est en forte diminution en 1999 en raison de leurs difficultés à mobiliser des crédits bancaires pour le financement de la campagne. Pour ceux qui exercent encore, l'examen des statistiques douanières 1998 et 1999 montre que la concurrence à l'achat et la baisse tendancielle de la valeur CAF du café ont conduit à une contraction de leurs marges d'environ 11%, soit -30 FCFA/kg au profit des producteurs. La quasi-totalité de la production est exportée, dont 50% vers la France. Les exportateurs agréés sont les mêmes que ceux cités dans le cas du cacao.

### 2.1.3. *Le palmier à huile*

+ **Données générales sur la filière**

La production de régimes de palmiers à huile est de l'ordre de 1.200.000 tonnes, qui est issue environ à part égale des plantations industrielles et villageoises, ces dernières ayant des niveaux de structuration et des tailles très hétérogènes. Environ 130.000 ha sont consacrés à cette production à travers le pays, notamment dans la partie sud. Les rendements sont très variables selon le type de structure de production. Ils évoluent entre 9 et 15 tonnes/ha pour les structures industrielles, et de 5 à 12 tonnes/ha pour les structures artisanales. Trois grands ensembles peuvent donc être définis :

- les plantations villageoises de type traditionnel, se caractérisant par des superficies en moyenne inférieures à 3 ha et un faible niveau d'intensification (peu ou pas d'intrants, main d'œuvre familiale non salariée... etc). Ce type d'exploitations correspond à environ 45% des surfaces cultivées du pays et 95% des exploitations villageoises recensées ;
- les plantations villageoises modernes, se caractérisant par leur hétérogénéité, de taille variable entre 5 et 940 ha. La majorité d'entre elles ont cependant une superficie comprise entre 5 et 130 ha, où le niveau d'intensification est de moyen à élevé. Ce type d'exploitations couvre 8% des superficies et concernent 5% des plantations villageoises recensées, soit environ 235 exploitations ;
- les plantations industrielles, anciennement gérées directement par le Groupe SODEPALM, qui était chargé, avant sa restructuration, de l'exploitation des palmeraies industrielles et villageoises. Elles correspondent environ à 47% des superficies consacrées à la culture du palmier à huile.

Le problème crucial actuel est le renouvellement des plantations villageoises ; par exemple 2.000 ha ont été replantés dans la zone de PALMAFRIC sur un total de 7.500 à replanter ; un nouveau programme de 1.500 ha est en cours et la société recherche 12/15.000 ha pour établir de nouvelles plantations.

L'Etat a mis en place un programme de replantation dans le cadre de conventions passées avec les sociétés agro-industrielles. La plantation était livrée clés en mains au planteur, par lots de 5 à 10 ha, comprenant les plants, une prime de plantation et d'entretien et l'encadrement technique.

#### **+ Organisation de la filière**

La filière souffre globalement d'un manque d'organisation à la base, notamment au niveau des producteurs. Une fédération faïtière assure cependant la représentation des planteurs : l'APPCI (Association des Planteurs de Palmier de Côte-d'Ivoire).

La filière palmier à huile était gérée jusqu'en 1997, par une société de développement très présente de la production à la commercialisation. Cette société avait le monopole de la collecte et de la transformation des régimes. En contrepartie, PALMINDUSTRIE avait l'obligation de collecter la totalité des régimes cueillis par les planteurs villageois, d'assurer l'encadrement des planteurs, le renouvellement des plantations, la création et l'entretien des pistes rurales. Les objectifs annuels en termes de travaux et de fourniture de services, mais aussi d'objectifs de production et de résultat de gestion, étaient définis dans un cahier des charges dit « contrat-plan » entre l'Etat et la PALMINDUSTRIE.

Un système de stabilisation géré par le FER-Palmier (Fonds d'Extension et de Renouvellement), permettait de garantir un prix d'achat plancher. Ce prix était fixé tous les 6 mois par l'Etat et PALMINDUSTRIE, et correspondait au différentiel entre les prévisions du prix de vente moyen pondéré (sur le marché local et régional) et des différentes charges (frais d'intervention de PALMINDUSTRIE, crédits intrants...) sur les 6 mois à venir. Les éventuels excédents permettaient, le cas échéant, de réapprovisionner ce fonds jusqu'à un certain montant au-delà duquel les sommes étaient prises en compte lors du calcul du prix d'achat aux producteurs de la cession suivante.

Outre le rôle de stabilisation « classique » que jouait ce fonds, le FER-Palmier avait aussi pour rôle d'assurer le renouvellement et l'extension des plantations villageoises. Dans le cadre du programme de libéralisation de la filière, la SODEPALM a été dissoute et PALMINDUSTRIE a été vendue en cinq blocs à des opérateurs privés en 1997.

#### **+ Organisation actuelle**

##### *+ La production*

Les sociétés d'exploitations, issues de la privatisation des Sociétés étatiques SODEPALM et PALMINDUSTRIE, sont actuellement :

- PALMCI, créé par les groupes SIFCA (75 %), qui a repris également la société de transformation COSMIVOIRE, BLOHORN (Groupe UNILEVER) et BOLLORE et détient 75 % du potentiel de production des anciennes plantations du Groupe étatique ;
- SIPEF-CI et PHCI, du Groupe belge Baron, 15 % du potentiel ;

- PALMAFRIQUE, appartenant à des privés ivoiriens à 70 % et à l'Etat pour 30 %, qui détient 10 % du potentiel. Il est prévu que l'Etat cède peu à peu sa participation en Bourse.

La production villageoise se caractérise par son faible niveau d'organisation, les planteurs sont regroupés en GVC mais qui ont surtout pour vocation d'organiser les livraisons aux usines qui représentent 50 % des approvisionnements en régimes. Depuis 1997, le prix de l'huile de palme brute est fixé par l'interprofession par rapport aux cours internationaux, sur la base de négociations qui ont lieu tous les 6 mois. Par extension, l'interprofession est responsable du prix d'achat des régimes aux planteurs bord champ. En 1998, le prix bord champ était de 37 FCFA par kg de régime, en nette augmentation par rapport à 1997. Ce prix est établi en fonction des cours mondiaux de la tonne d'huile de palme et du cours du dollar. Ces paramètres donnent une valeur CAF que l'interprofession ramène à une valeur FOB, dont sont déduits les coûts d'intervention, de transformation et la marge de l'industriel pour arriver à un prix carreau-usine. Le prix bord-champ brut est obtenu en déduisant les prestations réalisées par l'agro-industriel au titre de la collecte, de l'entretien des pistes et de l'encadrement direct. Il reste à déduire l'appui aux financements des organisations professionnelles agricoles et du fonds d'extension et de replantation pour obtenir le prix d'achat bord champ net. Le FER a accumulé pendant des années des sommes conséquentes (1,50 FCFA de taxe par régime) pour le compte de la PALMINDUSTRIE. Ce fonds devrait être géré directement par l'interprofession, notamment les planteurs et servir à financer l'extension, la replantation, et les achats d'intrants pour la campagne. La mise en place d'une interprofession représentative et organisée paraît donc, dans ce contexte, cruciale pour l'avenir de la filière.

La libéralisation implique que le planteur assume les charges de son environnement productif. Le gouvernement a mis en place l'OTG (Organe Transitoire de Gestion) en novembre 1996, pour aider les producteurs villageois à se constituer en coopératives viables et pour les aider à jouer un rôle significatif au sein de l'interprofession. Une somme de 5 FCF/kg est prélevée depuis avril 1995 pour faire fonctionner les OTG et assurer le coût de la collecte, de l'encadrement et de l'entretien des pistes de collecte. Les planteurs dénoncent massivement ce système et se plaignent de n'avoir jamais vu la véritable utilité de ce fonds. Pour l'APPCCI, l'OTG ne remplit pas sa mission et doit disparaître.

Compte tenu de la volatilité actuelle des cours sur le marché mondial, les sociétés voudraient remettre en cause le dispositif de fixation du prix car il les oblige à maintenir le prix fixé pour la période de 6 mois, même si les cours ont baissé entre temps, ce qui est le cas actuellement et souhaiteraient mettre en place un indice de révision automatique sur une durée beaucoup plus courte pour suivre les évolutions du marché. En janvier 1999, le cours international était de 700 \$/ tonne, il n'était plus que de 380 \$ en octobre or le prix d'achat avait été fixé en mars sur la base de 650 \$/ T soit 32 FCFA/kg, la société payait donc, avant usinage, les régimes à un prix supérieur à celui de l'huile à l'exportation.

#### + *La transformation et la commercialisation*

La transformation est généralement assurée par les grandes unités industrielles, émanant de la privatisation de la PALMINDUSTRIE. Or, sur de nombreux sites de transformation, il est observé que les besoins en traitement ne sont pas couverts. Certains planteurs regroupés en coopératives ont pris l'initiative d'investir dans de mini-huileries afin d'exploiter la production excédentaire.

La commercialisation est principalement assurée par les grands groupes agro-industriels qui vendent principalement l'huile rouge sur le marché local ou qui utilisent l'huile pour la fabrication du savon. Les besoins restent cependant très importants et de nombreux usiniers sont encore actuellement contraints d'importer des matières grasses pour satisfaire la demande. On évalue à environ 20.000 tonnes par an les besoins en matière grasse non satisfaits en Côte-d'Ivoire.

L'usine de graines de Vridi, qui traite le palmiste, a également été privatisée et rachetée par IPS du Groupe de L'Aga Khan.

Le terminal d'exportation de Vridi avec son oléoduc et ses capacités de stockage a été repris par une société commune aux sociétés PALM-CI, PALMAFRIC et BLOHORN et sa gestion a été confiée à un transitaire, la SIVOM du Groupe SICA.

L'Atelier Central de PALMINDUSTRIE a été repris par la Société d'Ingénierie de Côte d'Ivoire et travaille à façon pour l'ensemble des sociétés et des clients d'autres secteurs.

#### 2.1.4. *L'hévéa*

Les plantations d'hévéa en Côte d'Ivoire sont parmi les plus productives du monde. Deux grandes sociétés d'économie mixte avaient établi de grandes plantations industrielles :

- La SAPH avec la participation de la SIPH, ces deux sociétés ayant été reprises par la SIFCA.
- La CGB avec la participation du Groupe Michelin avec le complexe de Grand Béréby.

Des plantations villageoises ont été installées autour de ces complexes agro-industriels. Le coût du renouvellement des plantations est très élevé, de l'ordre de 1,2 million de FCFA/ha et comme l'entrée en production est tardive sans revenu intermédiaire, la question du rajeunissement des plantations villageoises est très difficile à résoudre.

#### 2.1.5. *La banane*

La production de bananes de la Côte d'Ivoire est estimée à 245.000 tonnes en 1998. Cette production est en constante augmentation depuis 1994, date à laquelle la production n'atteignait que 185.000 tonnes. La superficie totale consacrée à cette production est de l'ordre de 6.000 ha, dans un rayon de 150 kms autour d'Abidjan. Les rendements sont de l'ordre de 35 tonnes/ha, avec une variation de plus ou moins 40% selon les itinéraires techniques adoptés.

##### **+ la production**

La production de bananes est essentiellement industrielle. Sur les 70 plantations recensées en Côte-d'Ivoire, une trentaine de plantations, généralement comprises entre 20 et 200 ha, assurent 95% de la production. La plus importante de ces exploitations (la SCB, filiale de la Compagnie fruitière) assure près de la moitié de la production et de l'exportation de bananes de Côte-d'Ivoire. Les deuxième et troisième plus grandes exploitations (BANADOR, SCAB) assurent quant à elles 35% des exportations.

Les trente plus grandes exploitations de Côte d'Ivoire sont dans un schéma de type intégré et ne rencontrent pas de difficultés majeures de financement (du moins pour les plus importantes d'entre elles).

La problématique de financement se pose de façon beaucoup plus importante pour les petites exploitations non « bancarisées », qui financent la campagne sur fonds propres, à l'aide des crédits des fournisseurs d'intrants ou d'avances des importateurs. La seule source de financement disponible pour les petites exploitations est le fonds de garantie financé par l'Union Européenne, d'une dotation de 600 millions de FCFA, qui fonctionne de la façon suivante :

- octroi de crédits sans financement complémentaire des banques commerciales,
- taux d'intérêt de 7,5% l'an,
- les prêts sont remboursables sur 3 ans au maximum,
- les garanties sont assurées par la structure d'exportation par laquelle va transiter la production.

#### **+ la commercialisation**

La commercialisation sur le marché intérieur et à l'exportation est libre et le fait d'opérateurs privés. Aucun mécanisme de stabilisation des prix intra- ou inter-annuelle n'existe. Les opérateurs désireux d'exporter doivent cependant obligatoirement adhérer à l'OCAB, la seule organisation de producteurs de bananes en Côte d'Ivoire.

Le principal rôle de cette organisation est l'appui à l'exportation de ces produits, ainsi que la représentation de ses adhérents. En effet, l'OCAB assure :

- sur le plan logistique :
  - la centralisation, l'organisation et l'autorisation des demandes de chargement,
  - la gestion du quai fruitier,
- sur le plan économique :
  - la négociation des contrats maritimes et aériens,
  - la gestion des exportations vers l'Europe à travers le quota de la Côte-d'Ivoire,
- sur le plan qualitatif :
  - le contrôle de la qualité et du conditionnement des fruits selon les normes en vigueur,
  - la promotion des produits sur les marchés traditionnels et émergents.

Toutefois, certaines sociétés comme la SCB, qui est le principal exportateur de banane de Côte d'Ivoire (100.000 tonnes de bananes et 15.000 tonnes d'ananas), possède ses propres réseaux et sa propre stratégie commerciale. La SCB, a donc intégré l'ensemble de la filière et ne dépend pas de l'OCAB. La SCB a mis en place une chaîne de qualité garantissant le contrôle de ses récoltes, du lieu de production jusqu'à l'embarquement. En intégrant ainsi la filière jusqu'au transport, la SCB s'assure d'un contrôle rigoureux de la qualité du produit exporté jusqu'aux principaux ports européens.

#### **2.1.6. L'ananas**

La production d'Ananas de la Côte d'Ivoire est estimée à environ 180.000 tonnes. Le rendement national moyen est de 40t/ha, variables de plus ou moins 5 tonnes selon les itinéraires techniques adoptés.

### **+ La production**

Les systèmes de production se caractérisent par les hétérogénéités. Les surfaces plantées varient entre 0,2 ha et 600 ha, avec toutefois 90% des producteurs qui ont une superficie variant de 0,2 à 30 ha. La production est assurée par des planteurs individuels (60%) ou des sociétés industrielles (40%).

L'essentiel de la production est financé sur fonds propre par les exportateurs et/ou les importateurs ou bien à travers le programme Ananas du FED.

Les structures d'exportation où les importateurs assurent parfois directement le financement de la campagne : ce système de financement représente l'essentiel des ressources de production de la filière. Ces structures pré-financent par le versement d'une avance, qui permet aux producteurs d'acquérir des intrants et aux exportateurs de couvrir une partie de leurs frais d'exportation. Cette avance est versée soit en nature, soit en espèces.

Le FED s'appuie essentiellement sur les opérateurs organisés. Le projet pré-finance l'achat des intrants pour le deuxième et troisième passage, le financement des intrants nécessaires pour le premier passage étant à la charge du bénéficiaire. Le remboursement se fait lors de la vente de la production à la structure d'exportation, par prélèvement direct. Ce système implique que le producteur soit connu par une structure d'exportation. Ces structures demandent en général peu de garanties formalisées de la part des producteurs, et de surcroît se portent souvent garantes des producteurs. La dotation totale de ce volet crédit est de l'ordre de 2,6 milliards de Fcfa.

### **+ Le conditionnement**

Dans le cas des plantations industrielles, le conditionnement est assuré par les stations de conditionnement des plantations. Pour les planteurs individuels, deux cas de figure sont envisageables :

- si leur exploitation est de taille moyenne (30 ha par exemple), il est fréquent qu'ils possèdent leur propre opérations de conditionnement ;
- Si leur exploitation est de petite taille, ils vendent alors directement leur production parfois sur pieds à des unités plus importantes (industrielles ou privés) qui se chargeront ensuite de la commercialisation.

Certains petits producteurs ont ainsi noué des relations commerciales avec des opérateurs privés (transformateurs et commerçants) plus importants. Ce cas de figure reste encore marginal, ce qui a un impact direct sur la qualité des produits exportés.

### **+ La commercialisation**

La commercialisation de l'ananas est libre en Côte-d'Ivoire, aussi bien à l'exportation que sur le marché intérieur, et est le fait d'opérateurs privés. Aucune taxe n'est perçue sur les ananas exportés et aucun système de stabilisation des prix n'existe. Il faut cependant nécessairement adhérer à l'OCAB pour pouvoir exporter des ananas.

L'anarchie des exportations d'ananas en Côte d'Ivoire avant l'OCAB, avec la course au tonnage et la dégradation concomitante de la qualité, est un contre-exemple. La sanction de pareilles pratiques est la baisse de rentabilité de l'exportation, la recherche de nouveaux fournisseurs par les importateurs et donc la baisse de la

part de marché. Le travail de fond mené depuis quelques années en Côte d'Ivoire, montre que la spirale menant à l'échec n'est pas irrémédiable, malgré les conséquences néfastes des aléas climatiques sur la production<sup>8</sup>.

A noter l'existence d'un Programme Régional Ananas pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (financement FED), qui vise notamment à promouvoir l'Ananas africain, en relançant les exportations, par la mise en place d'un Pôle d'Information Commercial à destination des exportateurs. Ce pôle aura pour vocation principale d'informer les opérateurs sur l'évolution des marchés « traditionnels » (Europe) et « émergents » (Europe de l'Est), tout en ayant accès à une meilleure connaissance de la concurrence d'Amérique Centrale.

#### 2.1.7. *Le coton*

Comme dans les autres pays de l'UEMOA, une société de développement forte, la Compagnie Ivoirienne de Développement des Fibres Textiles (CIDT) avait pour vocation d'encadrer l'ensemble de la filière. Jusqu'en septembre 1998, la CIDT était l'acteur unique de la filière en matière d'encadrement agricole, de recherche-développement, d'approvisionnement en intrants et d'égrenage du coton-graine. La CIDT était par ailleurs en charge de certaines zones, dites zones de Développement, où elle avait pour mission d'être de type service public. Enfin, elle garantissait, à travers un fonds de stabilisation, un prix d'achat au planteur du coton-graine en l'assurant contre les variations intra- et inter-annuelles du prix du coton. Depuis septembre 1998, la CIDT s'est scindée en trois unités (lot Nord Ouest, lot Nord Est et CIDT résiduelle) dans le cadre de sa privatisation, posant entre autre, le problème du financement de la campagne et des services d'encadrement.

##### **+ La production**

La production de coton est essentiellement localisée dans le Nord et le Centre du pays. Les producteurs associent en général la culture du coton avec des produits vivriers (riz pluvial, maïs, arachide). Les superficies consacrées au coton sont généralement inférieures à 2 ha par exploitant. Le mode de production dominant est le mode traditionnel, c'est-à-dire avec une utilisation très faible de matériel de culture attelée.

La Côte d'Ivoire compte environ 170.000 producteurs, regroupés en 1150 OPA (GVC ou sous-section), organisés en deux réseaux coopératifs : l'URECOS-CI et la COOPAG-CI. La première fédère les planteurs de la zone des savanes, et la deuxième, les planteurs de la région centre. L'URECOS-CI rassemble à elle seule 80% des producteurs de la Côte-d'Ivoire. Dans le nord, le coton se sème en mai pour une récolte qui a lieu en novembre, et dans le centre, le coton se sème en juillet pour une récolte en décembre. Le besoin de financement des producteurs de coton graine se situe donc essentiellement durant la période de juillet à octobre.

Une commission tripartite regroupant les autorités publiques, les égreneurs et les producteurs s'est réunie avant la campagne 1998/1999 afin de déterminer le prix d'achat du coton-graine aux planteurs. Des mécontentes sont apparues sur le prix d'achat jugé trop bas par la principale organisation paysanne faitière (URECOS-CI). Les organisations professionnelles agricoles demandaient au début des négociations 243 Fcfa/kg alors que la CIDT achetait à 200 Fcfa/kg au début de la

---

<sup>8</sup> La période de sécheresse du début de l'année 1998 a entraîné une diminution des volumes disponibles et une abondance de petits calibres, plus difficiles à vendre, au moins dans le Sud de l'Europe, le Nord recherchant davantage les fruits "portion individuelle".

collecte. Un accord a finalement été trouvé pour un prix de 230 Fcfa, soit 210 Fcfa/kg payé au producteur et 20 Fcfa prélevés sur le prix brut au titre de la rémunération des GVC et du fonds de garantie.

La CIDT résiduelle est encore actuellement en charge des fonctions assurées par « l'ancienne CIDT » pendant une période transitoire de 2 ans. Toutefois, le rôle du fonds de stabilisation ne s'applique que pour la CIDT « résiduelle ». Par ailleurs, au terme de ces deux ans, l'ANADER devrait être en charge des fonctions d'approvisionnement en intrants<sup>4</sup>.

Les fournisseurs d'intrants sont essentiellement constitués par des sociétés importatrices. Seuls les vendeurs d'herbicides sont en contact direct avec les GVC, car la CIDT a cessé son activité d'approvisionnement pour ces produits.

#### **+ La collecte et la transformation**

Une partie de la collecte du coton-graine est sous-traitée par la CIDT à des transporteurs privés, qui assurent environ 30% de la collecte pour des distances supérieures à 65 kms.

La collecte est assurée par les services de la CIDT, qui revend ensuite une partie du coton-graine aux usines privées. La CIDT possède encore le monopole de droit pour l'achat et la transformation du coton graine.

#### **+ La commercialisation**

70% de la commercialisation est exportée, notamment vers l'Europe, et 30% est vendue aux filatures locales qui devront très prochainement être privatisées. Le prix de vente à ces filatures est pour l'instant fixé administrativement.

### *2.1.8. Le sucre*

#### **+ Données générales**

La filière ivoirienne du sucre se redresse peu à peu. Après une campagne 1997/98 morose et une production de 110.000 tonnes, la campagne, 1998/99 devrait voir la production de sucre atteindre 140.000 tonnes. La Côte d'Ivoire n'avait plus connu ces niveaux de production depuis sept ans. Elle renoue avec ses performances de la fin des années 1980, où la production de sucre oscillait entre 140.000 et 150.000 tonnes.

L'industrie sucrière ivoirienne est la plus importante de la zone, le Sénégal ne produisant que 90.000 tonnes par an, le Cameroun 45.000 tonnes, le Mali 30.000 tonnes, le Burkina 28.000 tonnes ; les usines du Ghana et du Bénin sont d'ailleurs en cessation d'activité. Le plus gros producteur d'Afrique de l'Ouest, cependant, sera à court terme le Nigeria : le groupe Diangote, en partenariat avec le groupe britannique Tate & Lyle, construit actuellement à Lagos, une importante unité sucrière d'une capacité de traitement de 72.000 tonnes pour un investissement de 80 milliards de F CFA.

L'industrialisation de la filière ivoirienne du sucre date du «miracle ivoirien» des années 1970. Le boom cacaoyer avait permis de lourds programmes d'investissements publics et la construction de six unités sucrières, qui devaient

---

<sup>4</sup> Voir chapitre sur l'ANADER

assurer une production annuelle de 300.000 tonnes. Une société publique détenait ce monopole : la Société pour le Développement des plantations de canne à sucre - SODESUCRE, qui compta jusqu'à 12.000 employés. Les difficultés économiques des années 1980 conduisirent, sous la pression des bailleurs de fonds, au démantèlement de cet outil productif hypertrophié et coûteux. Deux unités furent arrêtées, celles de Katiola et Sérébou. La capacité productive de la SODESUCRE fut ramenée à 200.000 tonnes, capacité qui est restée sous-utilisée dans les années 1980 et 1990, la SODESUCRE ne parvenant jamais à faire mieux que 155.000 tonnes (campagne 1991/92).

La SODESUCRE a été privatisée en deux blocs le 1er août 1997. Les effectifs ont été réduits de moitié, passant de 4.000 employés à 2.100.

Les deux complexes les plus modernes et les mieux préservés, ceux de Borotou et Zuénoula, allèrent, pour un montant de 16 milliards de F CFA, plus la prise en charge d'un passif de 2 milliards de FCFA, au groupe SIFCA (29,5 % des parts), principal exportateur ivoirien de café-cacao du pays, associé aux Mauriciens de Harel Frères (25,5%). La nouvelle société s'appelle aujourd'hui Sucrivoire, dont l'Etat a conservé 25% du capital, les 20% restants devant faire l'objet d'une introduction en Bourse au terme de trois exercices et sont portés actuellement par l'Etat. Elle emploie 926 personnes, auxquelles s'ajoutent plus de 2.500 saisonniers.

Une partie (55%) des actifs du lot A (Ferké 1 et Ferké 2) de la SODESUCRE a été cédée au consortium composé des sociétés BGI du Groupe CASTEL, qui a également repris une sucrerie au Gabon, Matignon Investissement et Gestion et Sucreries d'Ertein, pour un prix de cession de 8,129 milliards de FCFA, après prise en charge par le consortium d'une dette de 3,030 milliards de SUCAF. La société emploie 995 permanents et a également recours, du 15 novembre au 31 mars, à quelques 3.000 saisonniers.

Le complexe dispose de 11.000 ha irrigués qui permettent des rendements supérieurs à 10 t/ha.

Le complexe de Katiola est fermé depuis 1984. Un privé avait essayé de le remettre en état de marche mais les travaux étant beaucoup trop importants, il a abandonné. Il reste actuellement l'usine vide sans aucune plantation, sur ce site.

Les grands complexes agro-industriels de Borotou, Zuenoula et Ferkessedougou sont entourés de plantations villageoises, 3-4 ha par planteurs, qui livrent la canne produite aux usines des complexes ; ainsi à Ferkessedougou, il y a actuellement 150 ha de plantations villageoises qui devraient être étendues à 550 ha.

Le prix de la canne est fixé par arrêté ministériel, il est actuellement de 8.500 FCFA/T si le planteur bénéficie des travaux de la part du complexe et n'assure en fait que la coupe, et de 12.500 FCFA s'il assure lui-même tous les travaux. En pluvial, avec une vierge et 2 à 3 repousses, les rendements obtenus sont de 40 t/ha, ce qui devrait assurer un revenu brut supérieur à 1 million de FCFA avec travaux ou 1,5 million sans travaux pour une plantation de 3 ha.

#### **+ la commercialisation**

SUCAF et SUCRIVOIRE doivent respecter les engagements à l'exportation que l'Etat avait pris avant la privatisation de SODESUCRE et qui assurent un prix de cession largement supérieur au cours mondial, qui sont les suivants :

- 10 000 tonnes vers l'UE dans le cadre du protocole ACP,

- 12 000 tonnes vers le Portugal,
- 8 000 tonnes vers les USA.

Dix-huit mois après ces privatisations, le redressement de la production sucrière est sensible. Les deux sociétés ont, de fait, consenti d'importants investissements : 13 milliards de FCFA chez SUCRIVOIRE, plus de 18 milliards chez SUCAF. Les investissements ont principalement porté sur l'irrigation des plantations, l'achat de matériel agricole et la motorisation. SUCAF a dû déboursier plus de 4 milliards supplémentaires pour la rénovation de ses usines vieillissantes. Le complexe de Ferkessedougou dispose notamment d'un diffuseur dans sa chaîne de broyage, outil d'une technologie avancée en son temps, mais frappé de vétusté, qui a nécessité d'importants travaux de réparation. Son remplacement, un moment envisagé, coûterait 2 milliards de F CFA à la société.

SUCRIVOIRE et SUCAF ont connu une campagne 1998-1999 (novembre à mars) en nette progression.

SUCRIVOIRE aura produit 70.000 tonnes de sucre, soit 36.600 tonnes de sucre roux, 23.200 tonnes de granulé blanc et 10.200 tonnes de morceaux. Sa production lors de la précédente campagne n'avait été que de 53.000 tonnes, une année «exceptionnellement basse» du fait de «problèmes liés à la passation de pouvoirs» entre le public et le privé. La société tablait sur 65.900 tonnes sur 1998/99, elle aura donc dépassé cet objectif de 4.000 tonnes. Les frais financiers, consécutifs à d'importants emprunts (16,5 milliards de F CFA), ont provoqué une perte nette de 3,5 milliards sur le premier exercice de SUCRIVOIRE. Grâce à ce surcroît de production de 6%, la société espère être à l'équilibre financier au 30 septembre 1999. Le budget annuel de SUCRIVOIRE s'élève à environ 25 Milliards de F.CFA.

SUCRIVOIRE commercialise toute sa production par la SODIMA, structure de commercialisation du groupe SIFCA, qui assure aussi la commercialisation des productions des filiales riz, huile et cosmétiques

Son concurrent, SUCAF, a vécu une saison moins favorable malgré une production passée de 55.700 tonnes à 67.000 tonnes. La société espérait en effet atteindre 70.000 tonnes de sucre, mais en dépit d'un bon tonnage de cannes, la teneur en sucre a été inférieure aux prévisions, pour des raisons essentiellement climatiques (retard de l'harmattan). SUCAF produit nettement moins de morceaux que SUCRIVOIRE : 6,000 tonnes seulement, pour 38,400 tonnes de granulé roux et 29,000 tonnes de granulé blanc. Son chiffre d'affaires s'élève à 23 milliards de FCFA. La société espérait atteindre l'équilibre financier après des pertes de 3,3 milliards sur l'exercice précédent. Une production inférieure aux prévisions devrait causer une perte nette de 850 millions de F CFA sur la campagne 1998/99.

La commercialisation du sucre, chez SUCAF, est assurée directement avec les grossistes et semi-grossistes. «Une vingtaine de négociants dioula assurent 90% des enlèvements», précise le directeur commercial, le reste est fourni directement aux usines agro-alimentaires.

La consommation ivoirienne de sucre s'élève à 160.000 tonnes environ. Avec 140.000 tonnes produites, dont 20.000 tonnes sont exportées vers l'Europe, la Côte d'Ivoire reste importateur net de sucre, à hauteur de 40.000 tonnes qu'elle importe principalement de l'île Maurice. Une situation qui pourrait s'inverser dans les trois ans à venir. En effet, les projets d'extension des deux sociétés pourraient porter la production de SUCAF à 110.000 tonnes et de SUCRIVOIRE à 90.000 tonnes d'ici 2002.

Cette perspective de surproduction par rapport au marché national est la raison du maintien actuel, par les deux sociétés, des exportations vers l'Union Européenne. Le Protocole ACP sucre autorise en effet l'exportation de 13.000 tonnes de roux et 10.000 tonnes de blanc de Côte d'Ivoire.

Dernier atout dont dispose l'industrie sucrière ivoirienne, comme ses voisines sénégalaise et burkinabé : la protection douanière. Les privés ont négocié avec l'Etat ivoirien un système de protection qui taxe les importations de sucre roux à 18,1% de leur «valeur mercuriale» (moyenne pondérée des prix sur les marchés américain, européen et international). Le sucre blanc est taxé à hauteur de 23,1 %. Ces barrières doivent être renégociées en 2002. Les Ivoiriens souhaiteraient les généraliser dans le cadre d'une législation commune aux huit pays de l'UEMOA.

En mars 1997, avant la privatisation de SODESUCRE, la Côte d'Ivoire, a déterminé les valeurs mercuriales devant servir de base à la liquidation des droits et taxes sur le sucre.

La valeur mercuriale est la moyenne pondérée du prix annuel moyen garanti sur le marché Européen et Américain et la moyenne des cotations mensuelles du marché international majorée du fret. Le coefficient de pondération est de 2/3 pour le prix moyen garanti sur le marché Européen et Américain et de 1/3 pour la moyenne des cotations mensuelles du marché international.

Le décret no 97 174 du 19 mars 1997 a fixé les valeurs mercuriales ci-après :

- 255 210 F CFA/tonne pour le sucre granulé roux
- 354 053 F CFA/tonne pour le sucre granulé blanc et autres sucres

Lorsque la valeur mercuriale est inférieure à la valeur CAF Abidjan, la valeur CAF est retenu comme assiette de taxation. Lorsque la valeur CAF Abidjan est inférieure à la valeur mercuriale, la valeur mercuriale est retenue comme assiette de taxation. Sans préjudice du paiement des droits et taxes liquidés, une péréquation correspondant à la différence entre la valeur mercuriale et la valeur CAF est perçue.

#### 2.1.9. *Le riz*

Le paddy est une production en plein essor depuis les années 70, la demande sur le marché local étant de plus en plus importante. Le riz se cultive à peu près partout en Côte-d'Ivoire, selon des itinéraires techniques très variables en fonction de la zone agro-écologique. La superficie totale consacrée à la culture du riz est de 450.000 ha pour une production de 900.000 t /an (soit un rendement moyen de l'ordre de 2t/ha). Cette culture est souvent annexe à d'autres productions de type vivrier dans le sud, ou en complément du coton dans le nord. Le cours mondial du riz est relativement stable le long de l'année, même si à l'échelle nationale, les cours peuvent varier de façon très importante, notamment en période de soudure. A noter que la disparition de la Caisse de Péréquation des prix accentue ces fluctuations sur le marché local.

Les variétés locales utilisées donnent des rendements de 2 à 4 T/ha, il reste un potentiel important de progrès avec des variétés hybrides qui atteignent des rendements de 8 T/ha mais les semences sont chères, 20.000 FCFA/ha, et les disponibilités des producteurs ne leur permettent pas de les acquérir en l'absence de crédits à la production.

### **+ La production**

En zone forestière, la riziculture est de type pluviale, le riz étant essentiellement produit sur les zones de plateaux. En zone de savanes, le mode de production est de type intensif ou semi-intensif, les producteurs étant contraints de produire dans les périmètres irrigués. A noter, certains modes de production « originaux », notamment dans la région de Man où le riz pluvial est produit selon un mode extensif à flanc de montagnes. La production locale couvre 50% de la demande du pays, le reste étant satisfait par le biais des importations.

Les producteurs sont en général peu organisés et ne bénéficient pas d'un accès au crédit de campagne particulier, ni de services de vulgarisation. Les financements proviennent généralement des CREP/COOPEC et des lignes de crédits mises à disposition par les projets de développement. Le mécanisme de financement de la campagne par l'intermédiaire des CREP/COOPEC sera largement détaillé dans la partie concernant ces structures.

Dans les zones cotonnières, un certain nombre d'exploitants détournent les engrais destinés au coton au profit de la culture du riz, eux-mêmes cédés par la CIDT « résiduelle ».

### **+ La transformation**

La transformation est faite selon un mode traditionnel dans sa grande majorité par des décortiqueuses artisanales. Cette transformation peut être faite « à façon », moyennant un coût forfaitaire par kg de paddy usiné, ou par achat de la production de paddy directement par l'usinier. Le reste de la production est transformée de façon industrielle par les principaux groupes récemment privatisés du pays. La capacité de ces groupes de transformation reste cependant largement excédentaire.

### **+ La commercialisation**

Le riz décortiqué de façon industrielle est vendu par l'intermédiaire des circuits « classiques », c'est-à-dire les grossistes, semi-grossistes et les détaillants ou par l'intermédiaire de réseaux plus structurés. Le riz décortiqué de façon artisanale est vendu par l'intermédiaire du réseau des détaillants ou de façon plus informelle.

### **+ L'importation**

La libéralisation des circuits d'importation s'est accompagnée par la mise en place de droits de douane sur les importations, qui rendent le riz ivoirien compétitif sur le marché local par rapport au riz importé, le paddy étant acheté à un prix similaire.

## **2.2. L'élevage**

Principalement axé vers les productions végétales depuis son origine, le secteur rural produisait peu de bétail et l'approvisionnement en viande bovine et ovine de la République de Côte d'Ivoire se faisait par des importations de viande sur pied en provenance des pays africains de la sous-région (Mali, Burkina Faso et Mauritanie essentiellement). La SODEPRA (Société de Développement des Productions Animales) créée en 1970, avait alors un rôle zoo-sanitaire pour la vaccination et la préservation du cheptel (surtout bovin).

L'importance de l'élevage reste fort limitée d'un point de vue macro-économique, puisqu'il représente à peine 4,5 % du PIB agricole, soit environ 2 % du PIB total, pour une production «bord-champs» estimée à environ 80 millions d'ECU en 1994.

En raison de son climat trop humide au Sud, les contraintes sanitaires qui y sont liées (glossines) et ses traditions, l'élevage de bovins en particulier n'était pas très développé en Côte d'Ivoire. Dans les années 1970 à 1990, le Gouvernement a entrepris une importante politique de développement sectoriel et d'attraction pour les pasteurs des pays du Nord (Mali et Burkina Faso). Cet investissement total de plus de 200 millions d'ECU a permis de multiplier par 2,5 la production de viande et 4,6 celle des œufs ; mais il a surtout doté le pays des infrastructures (300 barrages), des ressources humaines (150 docteurs vétérinaires) et techniques (centres de sélection et d'insémination) nécessaires pour un développement de l'élevage par son intensification, propre à contribuer significativement au ravitaillement des importants centres urbains.

En 1972 et 1973, les conséquences de la grande sécheresse qui a sévi dans les pays sahéliens provoquent une rupture des approvisionnements et entraînent une prise de conscience nationale sur la dépendance de la RCI en matière de viandes rouges. Aussi, à partir de 1975, les autorités ivoiriennes s'attachèrent à mettre en place une politique dynamique de développement de l'élevage dont les résultats devaient tendre à la satisfaction des besoins nationaux en protéines animales. La SODEPRA fut l'organisme central de cette promotion des productions animales, tant par l'installation de ranchs gérés par l'Etat, que par une assistance et une aide à l'émergence d'une dynamique privée de l'élevage.

Cependant, la carence prolongée des approvisionnements en provenance des pays sahéliens obligea la Côte d'Ivoire à importer de la viande congelée et réfrigérée extra-africaine (principalement de l'UE et de Nouvelle-Zélande) ; ainsi, en 1990, 60% des besoins en viande de la RCI étaient importés. Pour corriger cela, des mesures de taxation des importations de viande en provenance de la CEE furent instaurées et permirent la restauration de la compétitivité des productions nationales et africaines.

De 1985 à 1990 des investissements importants ont été consacrés à la promotion et au développement des productions ovines et bovines nationales, privées ou étatiques. C'est dans ce contexte économique de relance de l'élevage national que s'est initié, par exemple, le Programme d'Appui au Développement de l'Elevage Ovin et Bovin sur financement de l'Union Européenne (6<sup>ème</sup> FED).

Le cheptel qui est repris au tableau ci-dessous est très inégalement réparti. Le cheptel bovin se compose pour un tiers de cheptel transhumant traditionnel dans le Nord du pays et pour 2/3, de taurins ou métis sédentaires dans le centre et le Nord, dont déjà beaucoup dans des élevages modernisés.

Les cheptels porcins et avicoles industriels ont connu un développement spectaculaire dans le Sud au cours des 15 dernières années. Le cheptel porcien vient toutefois d'être durement éprouvé en 1996 par une épidémie de peste porcine africaine.

ESPÈCES	EFFECTIFS ESTIMÉS	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE (en %)
BOVINS	1.242.000	4,0
OVINS	1.849.000	2,6
CAPRINS	429.000	2,6
PORCINS	300.000	2,0
VOLAILLES	25.000.000	15,0

### **Tableau N° : Effectifs et évolutions du cheptel ivoirien**

La production domestique de viande a affiché une progression annuelle de 3,3 % entre 1981 et 1994, inférieure à la croissance démographique (3,7 %). La Côte d'Ivoire est dépendante de l'extérieur pour compléter ses approvisionnements en produits animaux. Pour son approvisionnement carné, satisfait à 40% à peine par la production nationale, elle importe surtout des animaux sur pied des pays sahéliens (environ 40 % des approvisionnements) et des viandes et abats congelés d'Europe. Enfin, on notera la part élevée de la viande de gibier (14 % des protéines animales) et celle d'escargot-achatine (3%) dans la répartition.

Très clairement, l'élevage ivoirien apparaît comme un secteur en voie de modernisation et d'intensification, particulièrement dynamique pour les spéculations liées aux marchés urbains comme les volailles et les porcins.

L'élevage recouvre des productions variées parmi lesquelles :

- La sous-filière « viande bovine » qui concerne la production ou l'importation de bovin, l'abattage et la commercialisation de la viande. Dans le système actuel, il s'agit d'une transformation primaire qui ne comporte pas beaucoup de développement, à l'exception du tannage ou du séchage des viandes lorsque les conditions atmosphériques sont favorables.
- La sous-filière « lait », dont une partie est produite en Côte d'Ivoire et le reste (la plus grande partie) est importé des pays « développés ». Les transformations agro-industrielles concernent les produits importés dont le prix de revient est beaucoup plus bas que celui de la production locale ; mais cette production locale sera mieux valorisée à l'état frais que transformée.
- La sous-filière « ovins-caprins » : par beaucoup de points, ce secteur s'apparente à celui de la viande bovine, car la production locale est largement complétée par les importations des pays sahéliens. D'autre part, le secteur de la transformation s'arrête le plus souvent après l'abattage des animaux.
- La sous-filière « porcine » : à l'inverse des précédentes, l'essentiel de la production était faite en RCI (jusqu'à l'épidémie de peste porcine qui a sévi en 1995) ; la transformation dans l'industrie charcutière est importante et valorise bien le produit de base.
- La sous-filière « avicole » a connu un grand succès au niveau du développement de la production, et a permis, en une quinzaine d'années, de satisfaire, pour l'essentiel, les besoins de la population ivoirienne. Une petite industrie agro-alimentaire s'est développée en aval de cette production : découpe de viande, fumage, mais ne devrait pas être appelée à un grand essor.

### 2.2.1. *Politique sectorielle et services publics*

L'ensemble des actions de promotion et d'encadrement de l'élevage relevaient jusqu'en 1993, d'une société publique de développement dépendant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) : la SODEPRA. La restructuration des services agricoles (PNASA 1) a conduit à une redistribution des tâches :

- ♦ Le secteur privé pour la production, la commercialisation et la distribution des intrants et soins vétérinaires,
- ♦ L'Administration pour la lutte contre les maladies, le contrôle et la planification,
- ♦ L'ANADER pour les opérations d'encadrement des producteurs, l'appui aux organisations professionnelles et la recherche-développement,
- ♦ Le LANADA qui groupe l'ensemble des laboratoires et services techniques d'appui comme, par exemple, l'insémination.

La deuxième phase en cours de ce plan (PNASA 2) doit développer l'ANADER pour la rendre plus opérationnelle et restructurer les services centraux et «déconcentrés» du MINAGRA, pour renforcer leurs capacités de planification, suivi et contrôle, ainsi que revoir le statut et les relations avec le MINAGRA et l'ANADER des projets et autres opérateurs spécifiques.

Les services «déconcentrés» du MINAGRA comprennent 10 Directions régionales, 52 directions départementales et 80 Secteurs de développement rural. Ces services sont relativement mal pourvus en personnel après la restructuration du secteur public. Ainsi, malgré la spécificité d'administration publique et l'indépendance de son rôle qui lui restent reconnus, la DSV ne compte que 226 agents sur 465 postes prévus dont seulement 8 docteurs vétérinaires et 6 ingénieurs des techniques d'élevage, le reste étant constitué de moniteurs ou assistants. La DSV gère également 11 postes d'entrées vétérinaires dont 6 principaux et 5 annexes réhabilités par le PARC.

Au travers de L'ANADER, il existe une politique volontariste d'organisation des producteurs. Les groupements de défense sanitaire (GDS) en sont toutefois encore au stade embryonnaire, même s'ils constituent une piste de réflexion prioritaire au niveau de la DGRA, faute d'un code de santé animale qui leur laisse une place indépendamment des sous-préfectures pour le rôle de police sanitaire. On relèvera toutefois qu'au niveau des élevages porcins et avicoles autour d'Abidjan, l'AFD soutient fortement la structuration de la profession, notamment pour aboutir à des GDS.

### 2.2.2. *Privatisation des services vétérinaires*

Même si le contexte réglementaire et les mentalités ont beaucoup évolué au cours des dernières années, la privatisation de la profession vétérinaire reste relativement timide en Côte d'Ivoire : de 6 en 1992, on est passé à 25 vétérinaires privés en 1997, dont 16 installés en exercice libéral, parmi lesquels 6 ont bénéficié d'un soutien direct du PARC. Ce projet a, au total, consacré 557.000 ECU à ce volet d'action. Ce faible résultat est particulièrement préoccupant si on considère les difficultés de l'Administration à garnir ses postes décentralisés : la couverture du pays, privée et publique, est ainsi considérée comme insuffisante par la DGRA pour assurer les services souhaitables aux éleveurs et une bonne surveillance sanitaire. Le nombre d'installations pourrait sans doute doubler, voire tripler.

Le système de crédit est assez éloigné de celui recommandé. L'organisme bancaire est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), organisme public, qui assure uniquement la gestion d'une ligne de crédit (385.700 ECU) du FED avec un taux de 7 %, soit largement en dessous du marché (12 à 15 %) et un différé de remboursement de 1 an. Le début des remboursements s'étale de juillet 1996 à septembre 1998 suivant les candidats, et 3 autres dossiers sont en examen. Il n'y a par ailleurs aucune exigence d'apport personnel des candidats qui doivent uniquement obtenir l'approbation d'une « commission de sélection ». Les vétérinaires bénéficient enfin de facilités fiscales. L'encadrement en matière de gestion de ces privés est assuré gratuitement mais sommairement par la banque, qui sollicite une organisation plus solide pour ce travail qui n'est normalement pas de son ressort.

En dehors de ces vaccinations obligatoires, le recouvrement complet des coûts est de rigueur. Un compte spécifique ouvert auprès de la CAA a reçu environ 50 millions de FCFA (78.000 ECU) correspondant aux contributions des éleveurs à la vaccination publique en 1995 et 1996.

### 2.2.3. *Les projets contribuant au financement de l'élevage*

#### 2.2.3.1. Le projet PARC

Le projet PARC a fait l'objet de 2 phases successives en Côte d'Ivoire. La première, d'un montant de 2 millions ECU sur PIR, a été signée fin 1988 pour 2 ans et visait notamment à :

- contrôler la peste bovine et la PPCB en Côte d'Ivoire ;
- contribuer à la réhabilitation des services de l'élevage ;
- améliorer la distribution des médicaments et produits vétérinaires ;
- encourager la privatisation de certains services et le désengagement de l'Etat des fonctions de production, commercialisation et de l'encadrement ;
- analyser l'environnement économique et la possibilité de créer un fonds de développement de l'élevage.

La deuxième phase, signée en août 1993 pour 3 millions ECU (1 million sur PIN et 2 sur PIR), a démarré en 1994. Elle était prévue pour 3 ans mais est encore en cours d'exécution. Elle prévoit notamment de :

- continuer les campagnes de vaccinations contre la peste bovine et la PPCB ;
- contribuer à la réhabilitation des infrastructures des services d'élevage et à l'approfondissement des réformes institutionnelles afin d'atteindre un autofinancement plus important des services de l'élevage ;
- aider à l'information, à la formation et au recyclage du personnel, promouvoir la privatisation de certains services et le désengagement de l'Etat des fonctions de production, commercialisation et d'encadrement ;
- aider à l'installation de vétérinaires dans le secteur privé par l'ouverture d'une ligne de crédit.

On relèvera en particulier que le PARC a réhabilité les laboratoires, les postes frontaliers et qu'il a équipé les laboratoires, y compris en moyens de déplacement, les Directions Départementales et de Développement Rural en chaînes de froid ainsi que les postes frontières, notamment en moyens de déplacement.

### 2.2.3.2. Les autres projets

D'autres interventions apportent également leur soutien au sous-secteur :

- Un projet de lutte contre les tsé-tsé est financé jusqu'à l'an 2000 par la KFW et mis en œuvre par la GTZ et la FAO ;
- Le projet de développement de l'élevage, phase II, déjà cité est cofinancé à hauteur de 70 % par la BAD jusqu'à l'an 2000 pour un montant total de 18 millions ECU. Il couvre 10 régions administratives sur 16 (57 % du territoire) et vise :
  - au développement de la production essentiellement par le crédit (à 10 % avec 6 mois de différé),
  - à l'appui à la commercialisation,
  - à l'encadrement (vulgarisation) des producteurs sous-traités à l'ANADER,
  - au léger appui aux infrastructures (barrages),
  - à une assistance technique, principalement dans le domaine comptable et du suivi-évaluation ;
- Le Projet d'appui aux filières d'élevage à cycle court, cofinancé par la France depuis 1995 (0,3 million ECU), travaille essentiellement à la structuration des filières modernes porcines et avicoles privées dans la partie sud du pays. Le développement d'associations professionnelles autoportées semble solide et les discussions pour une phase ultérieure devraient bientôt commencer. Ce projet, comme le précédent, pourraient éventuellement servir de relais pour la transmission de messages techniques, notamment de surveillance sanitaire.
- Le Pnager Nord, basé à Korhogo et cofinancé par la France, est en fait un projet de gestion des terroirs. A ce titre, il s'intéresse dans 11 sous-préfectures aux éleveurs transhumants qu'il oblige à s'associer. Ces groupements pourraient sans doute, à l'échelle de quelques années, devenir les bases de GDS.
- Un apport ponctuel de l'UE au projet de sélection génétique et diffusion ovine à Béoumi et bovine au ranch de la Marahoue.

Du point de vue des perspectives, il faut noter que la Banque Mondiale envisage de poursuivre son effort de restructuration de la fonction publique par le PVRH. Cette réorganisation devrait toutefois réaffirmer le rôle spécifique et public de contrôle et police sanitaire qui incombe aux services vétérinaires. La BAD attend l'évaluation de son effort actuel pour se prononcer sur une suite éventuelle. La France envisage au mieux la poursuite de son assistance au secteur privé moderne. Quant à l'UE, elle envisage de consacrer 25 à 30 % du PIN du 8<sup>ème</sup> FED au soutien de l'agriculture. L'approche recherchée est transectorielle, mais certains financements spécifiques à l'élevage pourraient intervenir en fonction des engagements anciens.

### 2.3. La pêche

La sous-filière « pêche », représente à elle seule plusieurs secteurs de l'économie ivoirienne. D'abord la pêche industrielle et les conserveries de thon, qui est un secteur qui a été largement étudié, entre autres, dans le cadre des accords UE-ACP, puis la pêche artisanale, dont l'activité est complétée par le fumage. Enfin, il existe des pêches à haute valeur ajoutée, comme celle des langoustes, des poissons de roche ou des requins (pour l'obtention d'huile de foie de requin). On pourrait ajouter à cette sous-filière, la pisciculture, qui s'est largement développée dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, ou d'autres expériences qui n'ont pas toujours eu les résultats escomptés (production de crevettes, de machoirons, etc). Les pêcheurs sont en grande majorité (90%) étrangers, originaires essentiellement du Ghana.

### 2.3.1. *La pêche maritime*

Le secteur de la pêche maritime est dominé par le mode artisanal. Il représente environ 65% du tonnage ivoirien, le reste étant aux mains de pêcheurs industriels. La participation du secteur des pêches maritimes en Côte d'Ivoire est essentielle à l'équilibre de la balance commerciale des produits de la mer du pays. Elle est également capitale dans le domaine de l'approvisionnement des populations en protéines de qualité. La production nationale est d'environ 100.000 tonnes par an, toutes espèces confondues, représentant moins de 50% des besoins. Du fait de l'existence d'un plateau continental étroit (550 km de littoral marin pour 36.000 km<sup>2</sup>), allié à la faiblesse des remontées d'eaux froides, riches en planctons et en sels minéraux, favorables à la reproduction des poissons, la Côte d'Ivoire a des côtes peu poissonneuses. Toutefois, un plan d'action maritime en cours de mise en œuvre, laisse espérer un développement rapide de ce secteur.

#### 2.3.1.1. de type artisanale

La pêche artisanale concerne une population d'environ 10.000 pêcheurs essentiellement ghanéens.

#### 2.3.1.2. de type industrielle

La pêche industrielle est assurée par 11 sociétés d'armement, disposant de 20 sardiniers, de 17 chalutiers et de 4 crevettiers congélateurs. Le gouvernement ivoirien a signé des accords de pêche avec le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Mauritanie pour pêcher dans leurs eaux territoriales. Par ailleurs, l'accord de pêche signé avec l'Union Européenne pour la pêche à la crevette et au thon a été renouvelé en juin 1997. Cet accord permet à 63 navires européens de pêcher dans les eaux territoriales jusqu'à 8.500 t de thon par an. Le thon et les crevettes sont exportés principalement vers l'Europe. Abidjan est, de ce fait, le premier port thonier d'Afrique. La contrepartie financière versée par l'Union européenne est de 3 millions d'Euros.

### 2.3.2. *La pêche continentale*

Les eaux douces ivoiriennes possèdent une forte potentialité (200 à 250 kg/ha/an), mais la faiblesse des facteurs d'exploitation limite la production à environ 30.000 tonnes par an. Les lacs de Kossou (800 Km<sup>2</sup>), de Buyo (600 km<sup>2</sup>) et de Taabo (70 km<sup>2</sup>) sont les principaux lieux de concentration des activités de pêche continentale et occupent près de 10.000 personnes. La production, mal maîtrisée en l'absence de statistiques fiables, peut être estimée à 20.000 tonnes par an. Les principaux produits de la pêche sont les Tilapia Nilotica les machoirons et les hétérotis-hémicromis. Les potentialités des eaux permettent d'envisager au cours des prochaines années, une production de 40 à 50.000 tonnes par an.

Par ailleurs, il est important de souligner la place grandissante de l'aquaculture qui constitue un indiscutable potentiel national.

## 2.4. **La forêt**

La forêt en Côte d'Ivoire emploie plus de 30.000 personnes, fait vivre directement autant de familles et contribue au PIB à hauteur de 200 milliards de FCFA par an. Elle est la 3<sup>ème</sup> source de recettes à l'exportation.

## **+ Production**

Premier producteur africain de la fin des années 70, la Côte-d'Ivoire a vu sa production passer de 5 millions de m<sup>3</sup> en 1979 à 2,5 millions de m<sup>3</sup> en 1989 et à moins de 2 millions de m<sup>3</sup> en 1992. Depuis, la production a sensiblement augmenté pour se situer aux alentours de 3 millions de m<sup>3</sup>. Les grumes fournies aux industriels proviennent du domaine permanent de l'Etat et du domaine rural.

### **. Le domaine permanent de l'Etat (forêts classées)**

En Côte d'Ivoire, alors que la forêt dense couvrait plus de 16 millions d'hectares au début du siècle, 9 millions vers 1966 et 6 millions en 1973, elle est estimée aujourd'hui à 3,6 millions d'hectares, soit à peine 10% du territoire national, qui constitue le domaine permanent de l'Etat, constitué essentiellement de 169 forêts classées, dont la gestion est confiée à la SODEFOR, créé en 1992. En général l'exploitation du domaine forestier de l'état par les services publics ou par les particuliers peut se faire :

#### **(i) par vente de coupe sur pied**

La vente de coupe sur pied porte sur une quantité définie de bois d'œuvre, sur une surface déterminée. Les coupes mises en vente sont marquées ou déterminées sur le terrain par la SODEFOR. Le cahier des charges établi par ce service et approuvé par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales indique :

- la nature et les dimensions des produits exploitables,
- leur nombre s'il y a lieu, le volume,
- les règles d'exploitation applicables à chacun d'eux,
- les conditions à remplir par les acquéreurs.

Depuis 1996, la vente de ces coupes est conditionnée par l'approbation préalable du plan d'aménagement de la forêt considérée.

#### **(ii) par le système d'attribution des Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF).**

La mise en application de la réforme forestière en juin 1995 a eu aussi comme principale innovation d'associer les partenaires privés aux opérations de reforestation. Cette mesure remplace le PTE (Permis Temporaire d'Exploitation) connu aussi sous le nom de concession d'exploitation.

Le PTE était une autorisation expresse du gouvernement concédant à un individu, une société privée, publique ou semi-publique sous forme de décret, le droit exclusif d'exploiter, sous des conditions clairement définies, une surface de 2.500 ha pour une durée variant entre 5 et 15 ans, variable selon le type d'exploitation. Les permis de 5 ans étaient accordés aux petits exploitants, de 10 ans à ceux ayant une scierie et enfin des permis de 15 ans réservés aux industries intégrées.

Avec la réforme du système d'attribution de la forêt, le système des PTE a été remplacé par des attributions de surface plus importantes, appelées Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF). Les superficies varient entre 25.000 et 60.000 ha. Le nombre de périmètre d'exploitation forestière alloué à chaque entreprise est fonction de la capacité installée et de la capacité réelle de l'usine.

Les attributaires sont en général de grosses sociétés forestières étrangères comme THANRY (France), SIFCI (Allemagne), CIB (Italie), etc. Elles ont pour tâches de financer le reboisement de la parcelle, selon un cahier des charges défini par la Direction de la Production des Industries Forestières et du Reboisement (DPIFER),

en contrepartie de quoi les investisseurs sont prioritaires sur l'exploitation du produit. La DPIFER est aussi responsable de l'analyse des dossiers et de l'accréditation des sociétés.

#### **. Le domaine forestier rural**

Le domaine rural constitue une réserve de terre pour les opérations agricoles et dans ce sens, les forêts de ce domaine ont été défrichées au profit des cultures. Aujourd'hui, ce domaine rural est surtout formé d'une alternance de cultures et de jachères dans lesquelles on rencontre quelques îlots de forêts résiduelles. Du fait des exploitations forestières successives et surtout des défrichements agricoles, la ressource ligneuse y est très dégradée dispersée et appauvrie.

La réforme forestière de 1995 a pris en considération ce facteur et a transféré la propriété de l'arbre de l'Etat au paysan.

#### **+ Transformation**

En Côte d'Ivoire, le tissu industriel de première transformation est très dense. Cependant, il est très irrégulièrement réparti dans la zone forestière du pays, parce que les promoteurs d'entreprises ne veulent installer leur usine qu'à une unité raisonnable d'un des deux ports (Abidjan et San Pédro). L'industrie ivoirienne du bois dominée par le sciage est caractérisée par des usines de très petites tailles avec du matériel vieillissant. On dénombrait en 1995, près de 92 usines en état de marche sur 100 agréés.

Outre le sciage, l'industrie de transformation est constituée d'unités de déroulage, de tranchage, d'ateliers de fabrication de contreplaqués, de parquets, de moulurages et de menuiseries.

L'approvisionnement des usines se fait soit par l'exploitation forestière sur chantier propre à l'entreprise, soit par l'exploitation forestière de permis ou périmètres forestiers pris en fermage. En d'autres termes, le mode d'approvisionnement peut être direct (autonomie de l'approvisionnement), sous-traité ou mixte.

#### **+ La Commercialisation**

La commercialisation est assurée par les mêmes sociétés qui assurent la transformation. Depuis peu, le bois doit être exporté sous forme transformée, et non plus sous forme de grumes. Les principaux continents importateurs sont l'Europe et l'Asie.

### **3. LES BESOINS DE FINANCEMENT TRANSVERSAUX**

#### **3.1. Le financement des services d'appui**

##### *3.1.1. La recherche*

La situation de la recherche agronomique nationale est caractérisée par :

- une dégradation et une vétusté des équipements des laboratoires et stations de recherche,
- une sous-utilisation et une démobilisation des personnels de la recherche face au manque de moyens de fonctionnement,

- une rupture de dialogue avec les partenaires de la recherche dont notamment les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les producteurs et / ou exportateurs, les Agro-industries, les ONG, etc.

Face à la fragmentation et à la non-couverture du territoire par le système national de recherche agronomique, à l'insuffisance des ressources de l'Etat, à l'émiettement et à la dispersion des moyens, la restructuration de la recherche agronomique s'est avérée une nécessité incontournable dans la situation socio-économique actuelle de la Côte d'Ivoire.

Le Gouvernement entend mettre en place un outil de recherche agronomique prenant en compte la recherche prospective et la recherche appliquée orientée vers les besoins des utilisateurs et des partenaires du monde rural. Les objectifs majeurs sont :

*1/ Initier et exécuter des recherches en vue d'assurer :*

- l'amélioration de la productivité des cultures destinées à l'exportation (café, cacao, hévéa, coton, ananas, etc.),
- l'amélioration de la productivité des cultures vivrières nécessaires à la sécurité alimentaire (riz, maïs, igname, banane plantain, etc.) et susceptibles, à terme, de faire reculer la pauvreté de façon significative,
- la promotion et le développement de nouveaux produits exportables (fruits, légumes maraîchers, fleurs, feuillage, etc.),
- l'intensification et la stabilisation des systèmes de production régionaux à base de vivriers en intégrant l'élevage et l'introduction de différents arbres utilitaires, à travers une modernisation de l'exploitation, par la gestion durable des sols, la gestion intégrée des déprédateurs, la gestion de l'eau, etc.
- la mise au point de techniques respectant l'environnement et à faible coût, adaptées aux besoins des producteurs et productrices à faible revenu,
- l'amélioration et la diversification des productions d'origine animale (élevage, pêche, pisciculture, aquaculture),
- la dynamisation de la recherche technologique notamment la conservation, la transformation des produits agricoles et l'adaptation de la petite technologie en milieu rural, particulièrement celle diminuant la pénibilité et améliorant la productivité du travail tant des femmes que des hommes,
- les conditions d'acceptabilité et de transfert des acquis de la recherche agronomique vers le milieu rural, en tenant compte des conditions économiques locales.

*2/ Mobiliser autour de la recherche agronomique nationale, au plan financier comme au plan technique, les partenaires privés incluant les OPA et l'Etat afin de garantir et pérenniser ses ressources financières et les compétences pour l'exécution des activités*

*3/ Doter les services régionalisés de la recherche agronomique d'une capacité des propositions, de moyens humains, matériels et financiers en rapport avec la demande*

*Les différentes étapes d'exécution*

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans ce cadre et s'appuient sur la mise en place d'un Centre National de Recherche Agronomique, société à participation financière publique minoritaire et sur un programme à long terme (horizon 2010) couvrant une période de onze années, subdivisée en trois phases.

**La première phase (1999-2001)** vise à mettre en place, de manière pérenne, une structure unique de recherche agronomique régionalisée, au service des opérateurs agricoles, gérée selon les pratiques en vigueur dans le privé par les bénéficiaires eux-mêmes, avec une participation financière de l'Etat ne dépassant pas 40 %. Au cours de cette première phase, les actions à mettre en œuvre sont :

**1/ Restructurer le dispositif de recherche agronomique et le positionner par rapport aux objectifs du développement par :**

- la mise en place des services au niveau central et régional,
- la sélection du personnel en fonction des profils requis,
- la réhabilitation des infrastructures,
- la mise en place des équipements scientifiques adéquats.

**2/ Conduire des programmes de recherche pertinents par :**

- l'établissement des référentiels techniques existants de résultats vulgarisables et vulgarisés,
- l'identification des programmes de recherche en fonction des besoins du développement,
- la conduite dans les stations et laboratoires centraux des programmes de recherche ciblés et pertinents,
- le suivi - évaluation des programmes de recherche avec les partenaires concernés,
- la programmation des priorités à court, moyen et long terme.

**3/ Assurer l'appui au développement par :**

- l'établissement de relations étroites avec l'ANADER, les services de développement au sein des OPA et les agro-industries,
- la création du cadre de participation des opérateurs du secteur agricole,
- la consolidation et la rationalisation de la demande des utilisateurs et l'organisation de la réponse scientifique,
- l'organisation des équipes de recherche à partir des besoins des producteurs,
- l'évaluation scientifique du transfert des résultats de recherche et l'appui pour l'adoption des technologies,
- l'élaboration des supports techniques et technologiques pour le milieu rural.

**4/ Assurer la coopération scientifique et technique nationale, sous-régionale et internationale par :**

- le développement des relations avec les universités et les écoles de formation agricole,
- l'établissement et le renforcement des relations avec les réseaux, les centres internationaux de recherche (CIRA) et les partenaires bilatéraux,
- le développement de la vieille technologie au profit du CNRA et de ses partenaires,
- l'organisation de l'information scientifique et technique à travers un réseau INTRANET et la connexion au réseau INTERNET,
- la diffusion des résultats scientifiques.

**5/ Assurer la compétence, l'adaptation et la motivation des agents par :**

- le redéploiement des effectifs en fonction des nouvelles exigences requises par la nouvelle structure,
- l'élaboration d'un plan de formation des agents afin de mieux les adapter à leur poste et mission,
- une gestion des ressources humaines en fonction des nouvelles exigences,
- la mise en place d'un nouveau système de rémunération incitatif.

**La deuxième phase (2002-2005)** devra permettre de renforcer et de consolider les actions développées dans la première phase en particulier en terme d'autonomie financière et de partenariat technique. Elle sera l'amorce d'un processus soutenu d'intensification de l'agriculture préservatrice de l'environnement, adaptée aux potentialités agricoles des régions, aux aptitudes culturelles des sols et aux différents systèmes régionaux d'élevage et le renforcement des activités de recherche technologique, base du développement agro-industriel.

**La troisième phase (2006-2009)** sera une phase de croisière qui sera marquée par une pérennisation de l'autonomie de la structure, au plan financier et au plan technique. La prise en main de la structure sera achevée et les partenaires disposeront d'un outil de recherche agronomique fonctionnant dans un environnement coopératif avec les agriculteurs, les structures de vulgarisation, les opérateurs agricoles, le système d'enseignement supérieur, les centres internationaux et les réseaux de recherche de la sous-région et du monde entier.

### 3.1.2. *Les services de vulgarisation*

Dans le domaine des services agricoles, la volonté politique du Gouvernement s'est déjà traduite par une restructuration profonde en 1994, qui a défini un nouveau cadre d'intervention de l'Etat et d'assistance aux producteurs, basés sur le transfert aux utilisateurs des services agricoles d'une partie importante des fonctions de conception et de mise en œuvre des programmes et du pouvoir de contrôle des structures chargées de délivrer ces services. Cette restructuration a abouti au cours de la phase I à :

- la dissolution des ex-EPN (CIDV, SATMACI, SODÉPRA),
- la création en 1992 de l'ANADER, structure unique de vulgarisation agricole.

Les résultats enregistrés par l'ANADER dans le cadre des axes définis par le Gouvernement pour la restructuration des Services Agricoles en 1994 sont positifs. Ces axes sont notamment :

- l'amélioration de la fourniture de services de vulgarisation agricole de base efficaces aux producteurs,
- la mise au point d'outils performants de recherche – développement,
- la promotion d'organisations professionnelles efficaces,
- le développement des filières agricoles susceptibles d'assurer le relais de l'Etat dans la gestion des activités de production dont celui-ci se désengage.

Le nouveau dispositif de vulgarisation est aujourd'hui opérationnel. Il dispose d'outils maîtrisés par ses agents, répondant aux besoins des producteurs et de leurs organisations professionnelles. Ce dispositif a également établi une liaison intime avec la recherche agronomique pour le transfert des acquis de la recherche vers le développement.

Le Gouvernement entend poursuivre à l'horizon 2010 la consolidation de l'ANADER en tant qu'outil professionnel de conseil agricole au service des familles professionnelles agricoles pour leurs besoins spécifiques, et de l'Etat, pour les missions relevant de la puissance publique.

Les objectifs majeurs de cette consolidation visent à :

- 1°/Affirmer, à travers la transformation de l'ANADER en société à participation financière publique minoritaire de l'Etat, la mise en place d'un outil professionnel

à vocation de prestations de service pour le compte de l'Etat et ses programmes et projets, des producteurs et de leurs organisations professionnelles.

2°/Renforcer les activités entamées de conseil agricole intégrant toutes les approches éprouvées de diffusion du progrès technique.

3°/Accroître les capacités professionnelles des responsables des OPA et l'efficacité organisationnelle et financière des coopératives dans la diversité des organisations (coopératives de base, Unions de coopératives, Fédérations de coopératives...).

4°/Aider à résoudre les problèmes de vulgarisation et d'appui aux coopératives, issues de la privatisation du secteur agro-industriel (hévée, palmier, coton,...) et de la libéralisation de la commercialisation du café – cacao.

5°/Apporter un appui aux groupes les plus vulnérables (femmes, petits producteurs, jeunes exploitants) et intégrer les programmes de stabilisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement (gestion durable des sols, gestion intégrée des ennemis des cultures, sécurisation foncière).

Les actions à mettre en œuvre s'inscriront dans le cadre ci-dessus défini et sur un programme à long terme couvrant une période de onze années, subdivisée en trois phases.

**La première phase (1999-2001)** consistera essentiellement à améliorer l'efficacité et la viabilité des services de vulgarisation agricole, de recherche - développement et de l'appui aux OPA :

1°) en renforçant l'organisation de l'ANADER pour l'adapter :

- Aux besoins réels des acteurs professionnels du milieu rural (familles professionnelles agricoles structurées, organisations professionnelles agricoles, agro-industries, autres opérateurs du secteur agricole,...) dans le cadre de conventions spécifiques pluriannuelles, consolidant un partenariat systématique ;
- Aux préoccupations de l'Etat dans le cadre de l'exécution des programmes conventionnés (autosuffisance alimentaire, modernisation agricole, prise en compte des femmes, promotion de l'environnement) ;
- Aux contraintes régionales par un renforcement du découpage régional, une décentralisation efficace de la programmation, de la gestion financière et de celle des ressources humaines.

2°) en consolidant la compétence technique des agents, à travers la constitution de corps de professionnels du conseil agricole et des différents métiers agricoles, capables de prodiguer un conseil technique, financier, économique et social aux exploitants et à leurs organisations professionnelles ;

3°) en renforçant les relations étroites avec la recherche agronomique par une rationalisation des mécanismes d'échanges tant au niveau local, régional, que national ;

4°) en mettant en place des mécanismes garantissant la pérennisation des ressources financières pour l'exécution des programmes.

**La deuxième phase (2002-2005) et la troisième phase (2006-2009)** devront permettre de développer les actions de la première phase et aboutir à un outil professionnel autonome au plan financier et riche de multiples partenariats au plan

technique, contrôlé par la profession agricole, assurant une assistance technique efficace aux producteurs, aux filières et aux agro-industries, dans une dynamique permanente liant vulgarisation, recherche et formation.

La mise en place de l'ANADER a été financée dans le cadre du PPNASA sur financement de la BIRD ; il était prévu que la profession relayerait progressivement ce financement et dès le 01-01-2000, le financement de la BIRD diminue de 40 % à ce titre, or les structures professionnelles refusent la prise en charge des coûts récurrents de l'ANADER qui s'élèvent à 5 milliards de FCFA annuels. Les Organisations professionnelles qui participent à la gestion du FNDR veulent qu'il finance des programmes de vulgarisation et non le fonctionnement d'une structure permanente comme l'ANADER ; la Direction du Budget refuse par ailleurs l'inscription de cette somme au budget de l'Etat. Il y a donc un sérieux conflit à résoudre, qui met en péril tout le fonctionnement de la nouvelle organisation.

### 3.1.3. *Les services de l'Etat : les DRARA*

Les services régionaux du MINAGRA ont été restructurés, la plus grande partie du personnel a quitté la fonction publique et a été affecté à l'ANADER ; le reste, soit environ 200 cadres, sont restés dans les services, malheureusement ce sont souvent les plus âgés, organisés en Direction Régionales de l'Agriculture et des Ressources Animales – DRARA.

Ces agents ont toutefois une situation délicate en raison du blocage des salaires et des avancements depuis 15 ans, ce qui ne conduit pas à une forte motivation. Les meilleurs d'entre eux sont donc partis dans le secteur privé ou ont été recrutés par les projets où, comme à l'ANADER, ils bénéficient de primes et de moyens de déplacements.

La loi de décentralisation reste sans décrets d'application or elle prévoyait la création de Commission Régionales de Développement qui aurait pu dynamiser les services. Le projet de financement des collectivités locales, sur financement de l'UE, est également suspendu dans l'attente de la publication de ces textes et de la mise en œuvre effective de la décentralisation.

## 3.2. **Les organisations professionnelles agricoles (OPA)**

### ***Des organisations de base anciennes, manquant de professionnalisme***

Les OPA de base ont été créées en Côte d'Ivoire, à l'initiative de l'Etat, dans le cadre des grandes filières de cultures de rente pour remplir des fonctions de collecte de base et d'approvisionnement. La présence pesante de l'Etat et de l'aval industriel a longtemps limité l'émergence d'organisations professionnelles autonomes. Si le désengagement de l'Etat et la privatisation de l'appareil agro-industriel ont suscité une mobilisation des OPA émergentes, le tissu des OPA n'en reste pas moins fragile et manque globalement de professionnalisme.

Un diagnostic réalisé en 1999 par l'ONG canadienne SOCODEVI, dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet d'appui aux coopératives de café cacao, illustre l'ampleur du problème dans une filière où les OPA sont relativement anciennes et sont dès maintenant confrontées à la libéralisation du marché.

Sur 54 Unions de GVC enquêtées, le diagnostic met en évidence cinq types de situations :

1) un groupe de coopératives “matures” : ces coopératives traitent une production supérieure à 3500 T/an, et se sont engagées dans une diversification d’activités ; leur situation financière est saine, leur taux de rentabilité supérieur à 3% ; leurs dirigeants sont qualifiés, leur niveau d’équipement est adéquat ; elles bénéficient de la confiance de leur partenaires ; elles sont au nombre de 3 (sur 54) soit 6% ;

2) un groupe “adolescent” : leur tonnage est compris entre 1500 et 3500T/an ; leur situation financière est fragile, leur rentabilité inférieure à 3% ; leur personnel est qualifié, mais les dirigeants sont déficients, le niveau d’équipement est minimal, la confiance des partenaires n’est que faiblement assurée ; ces coopératives sont au nombre de 6 (sur 54) soit 11% ;

3) le groupe des coopératives en “coma profond” : leur tonnage est inférieur à 1500T/an, sans aucune diversification des activités, la situation financière est catastrophique, les dirigeants et le personnel sont peu qualifiés, le niveau d’équipement est faible ou inexistant, la confiance des partenaires n’existe pas ; elles sont 17 sur 54 soit 31% ;

4) un groupe de coopératives “défuntes” : elles sont répertoriées en tant que coopératives, mais n’ont plus aucune activité ; elles sont 21 sur 54 soit 39% ;

5) un groupe de coopératives “nouveau nés” : leur tonnage est supérieur à 1000T/an, dans une zone à potentiel moyen à élevé, la motivation des dirigeants et du personnel est forte, leur base de développement est solide (confiance, équipement, partenariats ) ; elles sont 7 sur 54 soit 13%.

Ce sont donc globalement 16 coopératives sur 54 qui présentent un potentiel d’avenir. Mais l’étude signale dans les zones d’enquête une floraison de projets de création de coopératives dans le cadre de la nouvelle loi.

Source : SOCODEVI, 1999. Bilan diagnostic entreprises coopératives de la filière café-cacao.

Globalement, ces organisations de base anciennes ont beaucoup de mal à obtenir leur reconnaissance dans le cadre de la nouvelle loi sur les coopératives, entrant en vigueur en début 2000 et qui met en place des exigences institutionnelles et financières auxquelles peu d’entre elles sont en état de répondre. Le rythme d’application de cette loi fait l’objet de négociations entre les OPA et les Pouvoirs Publics.

### ***Des organisations par filière, récemment regroupées en association nationale (ANOPACI)***

Des organisations de producteurs par filière sont structurées aux niveaux national et régional. Une dizaine d’entre elles se sont regroupées en 1998 au sein de l’Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Cote d’Ivoire (ANOPACI) :

### Diversité et représentativité des organisations/filière

OPA	Date de création	Représentativité
Ass. Prof. des Eleveurs Moutonniers du Centre	1991	200 éleveurs 20 000 brebis
Ass. des Prod. de Palmier à huile	1991	22 000 planteurs villageois 800 000 tonnes de régime/campagne
Ass. des Prod. de Porcs	1997	520 adhérents
Ass. des Prod. Café cacao	1998	35 800 adhérents regroupés en 8 Unions de GVC 25 000 tonnes café cacao
Ass. des Prod. Caoutchouc Naturel	1991	6 800 planteurs 22 000 tonnes de caoutchouc sec
Ass. des Prod.d'Ovins et Caprins du Sud-Est	1992	150 éleveurs 8 500 brebis
Ass. Régionale des Agriculteurs du Centre et du Nord Ouest	1991	5 000 agriculteurs 600 000 tonnes de vivrier/an
Organisation Centrale des Prod.-exportateurs d'Ananas et de Bananes	1991	15 000 ha ananas ; 6500 ha bananes 35 000 personnes au service de la production
Union des Aviculteurs	1989	580 éleveurs ; 7 500 tonnes de poulet 660 millions d'œufs /an
Union Régionale d'Entreprises Coopératives de la région de savane	1991	123 000 adhérents ; 200 coopératives de base ; 80% des producteurs de coton

Source : ANOPACI

La majorité de ces organisations ont été créées au début des années 90. La plupart des secteurs de la production agricole sont concernés : culture de rente (café, cacao, coton, hévéa, caoutchouc), élevage ovin, porcin et avicole ; coopératives ; une seule inter-profession (OCAB). Le poids économique de ces organisations apparaît significatif, même si leur taille et représentativité sont très variables (de 150 à plus de 35 000 adhérents). Elles ont pour vocation la défense des intérêts de leurs membres, mais développent également des fonctions d'appui technique et de gestion. Face à l'absence d'alternatives en milieu rural, certaines d'entre elles expérimentent, avec des résultats mitigés, une fonction de gestion de ligne de crédit.

L'ANOPACI ne se définit pas comme une organisation faîtière, mais plutôt comme une "tête de réseau" des OPA. Elle résulte d'une démarche de rapprochement et de concertation entre OPA, engagée en 1995, avec l'appui du PAOPA (Programme d'Appui à l'Organisation Professionnelle Agricole de Côte d'Ivoire), financé par la Coopération Française.

L'ANOPACI a pour but "l'amélioration durable des revenus des agriculteurs dans le cadre de l'exercice et du développement de leur métier". Ses objectifs opérationnels sont de :

- coordonner l'action de ses adhérents pour la défense de leurs intérêts communs,
- organiser une coopération financière technique et matérielle entre ses membres,
- développer et promouvoir les activités de ses membres,
- formuler les attentes et besoins de formation des OPA et proposer un statut du métier de l'agriculteur.

En 1999, le budget de l'ANOPACI était de 49 millions de FCFA, financé à hauteur de 40% par ses membres, et 60% par une dotation de la Coopération Française.

Le diagnostic de la situation fait par les responsables de l'ANOPACI <sup>5</sup> insiste sur la fragilité actuelle de l'association et de ses membres, du fait de :

- l'absence de moyens financiers ;
- les leaders trop peu nombreux, surchargés, risquant de ce fait de s'éloigner de leur base,
- les responsables trop peu formés, manque de conscientisation à la base,
- l'absence de services techniques et manque de moyens logistiques,
- la faible capacité de formation et d'information,
- la tentation ou réalité de politisation des organisations.

Un travail de longue haleine leur apparaît nécessaire pour renforcer la prise de conscience professionnelle du secteur et "détacher les OPA du politique".

Les chantiers engagés avec des moyens limités sont de trois types :

- consolider la structure professionnelle :
  - \* en se faisant connaître et reconnaître par les producteurs à la base et par la sphère politique,
  - \* en obtenant des financements pérennes : cotisations, rémunération de prestation de service,
  - \* en renforçant ses capacités techniques ;
- participer à l'élaboration d'une nouvelle politique agricole à travers la création d'un Cadre National de Concertation entre Pouvoirs Publics et OPA<sup>6</sup>,
- construire un financement pérenne du développement agricole, sur la base des propositions suivantes :
  - \* création d'un Fonds National de Développement Agricole co-géré par un comité paritaire Etat, OPA, bailleurs,
  - \* participation des OPA au capital de la future banque agricole, à partir d'une rétrocession par l'Etat des fonds liés aux filières libéralisées (6,8 milliards de solde du fonds de garantie coton, 3,8 milliards au titre des montants compensatoires à l'exportation de la filière palmier à huile, par exemple),
  - \* rapprochement avec les différents systèmes financiers ruraux existants (voir FENACOOPEC-CI infra),
  - \* renforcement des voies de crédibilisation du producteur à travers son OPA ; concrètement, la réflexion s'organise ici autour des liens entre les actions de conseil de gestion expérimentées avec les OPA et le financement.

### ***Des Chambres d'Agricultures qui cherchent une légitimité***

Les Chambres d'Agriculture ont été restructurées en Côte d'Ivoire par décret en 1994. Elles ont une vocation consulaire, et un mandat d'appui au développement rural. Leur ancrage en milieu rural semble ténu et fortement entaché d'implications politiques. Les OPA montrent à leur égard une réserve prudente. Elles sont partie prenante dans le débat sur la création d'une banque agricole privée.

La Chambre d'Agriculture Nationale de CI (CAN-CI) s'est dotée en 1996 d'un instrument financier, la FINAGRI. Société Anonyme dont le capital est détenu à 60% par la CAN-CI et 40% par des privés internationaux, la FINAGRI a pour objectif de contribuer au financement des activités liées aux objectifs de la CAN-CI. Elle

---

<sup>5</sup> Entretiens avec la mission en octobre 1999

<sup>6</sup> ANOPACI, 1999. Déclaration des OPA à l'occasion de la rencontre avec le Chef de l'Etat à Yamoussoukro, le 9 juillet 1999.

propose des services de cautionnement, de garantie financière, de nantissement, de fonds de pension, de prise de participation dans des sociétés d'intérêt agricole. Depuis 1996, elle a contribué concrètement à la création d'une unité de montage de matériel agricole avec des investisseurs chinois, à garantir le financement de décortiqueurs et de moteurs hors bord pour les pêcheurs, et à la construction en dur d'une partie du marché de Treichville.

### **3.3. L'approvisionnement en intrants**

Les sociétés de fournitures d'intrants se sont regroupées en un syndicat professionnel, UNIPHYTO, dont la présidence tournante est actuellement assurée par NOVARTIS.

Le marché des produits phytosanitaires s'élève à 30 milliards de FCFA en Côte d'Ivoire. Il concerne les spéculations suivantes :

- coton : insecticides et herbicides,
- cacao : insecticides contre les myrides,
- bananes : fongicides, nématocides, insecticides,
- riz : herbicides,
- ananas : herbicide, régulateurs de croissance,
- Palmier, hévéa, canne à sucre : herbicides et insecticides.

#### **Le mode de fonctionnement pour le coton**

Le seul appel d'offre général subsistant est celui de la CIDT résiduelle pour les insecticides et les engrais. Tous les autres marchés sont libres et la concurrence joue à plein. Les fournisseurs négocient des marchés de gré à gré avec les GVC et sont amenés à consentir des crédits fournisseurs de plus en plus importants avec la baisse des crédits de campagne.

Le marché des engrais coton de la CIDT s'élève à 1,8 milliards de FCFA et celui des insecticides de 4 à 6 milliards. Les marges y sont faibles et les garanties réelles inexistantes, aussi seuls les grands groupes soumissionnent à ces appels d'offre. La CIDT, les GVC et le fournisseur signent une convention qui prévoit le prélèvement des remboursements lors de la commercialisation du coton.

Le FISDES préfinance l'herbicide coton à concurrence de 2 milliards environ, il recouvre les créances et règle le fournisseur.

Des impayés se sont accumulés et en 1998 une créance de Novartis de 1 milliard de FCFA a été rachetée par le FISDES pour permettre l'approvisionnement de la campagne 1998-99.

En dehors de la zone CIDT résiduelle, dont le marché représente environ 6 milliards de FCFA, les fournitures sont plus difficiles à organiser sauf intervention des groupes ayant repris les usines, qui tendent à s'organiser de la même manière car ils sont contraints de faciliter l'approvisionnement des planteurs s'ils ne veulent pas voir chuter la production de leur zone.

#### **Le mode de fonctionnement pour les autres cultures**

Pour le café et le cacao, les engrais sont vendus par des distributeurs locaux qui achètent les produits aux groupes fournisseurs selon des pratiques commerciales habituelles, facture et paiement à 30 ou 60 jours. Parfois des dépôts consignation de produits leur sont consentis.

Le marché représente environ 6 milliards de FCFA.

Au niveau des planteurs il n'y a pas trop de difficultés de financement pour le cacao en raison des deux campagnes annuelles qui assurent un flux d'entrées plus régulières ; la situation est plus difficile pour le café par manque de liquidité des planteurs.

Pour les cultures industrielles, les fournitures se font sur la base de contrats commerciaux classiques et les règlements s'effectuent à 30-60 jours ; toutefois, la baisse des cours et le fait que les intrants représentent 20 à 25 % des coûts de production a provoqué des retards de paiements.

### III – ANALYSE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT

#### 1. LE FINANCEMENT PUBLIC

Les financements publics font l'objet d'une planification triennale glissante au sein du PIP ; une lettre de cadrage est établie chaque année par la Primature et la Direction de la Programmation effectue les arbitrages sur la base des fiches de projets établies à la suite des études de faisabilité, le plus souvent financées par les Bailleurs de Fonds internationaux et exécutées par le BNETD ou d'autres cabinets d'ingénierie. Beaucoup de projets prévoient la mise en place de lignes de crédit aux producteurs, elles étaient auparavant gérées par la BNDA, elles le sont actuellement par la CAA ou le MINAGRA, qui en délègue éventuellement la mise en œuvre à l'opérateur technique. Le MINAGRA espère la création de la Banque Agricole à qui il pourrait rétrocéder toutes ces lignes de crédit.

Il existe en Côte d'Ivoire un certain nombre de Fonds publics pour le financement des investissements agricoles :

##### **Les Fonds Sociaux**

Ces fonds ont été mis en place en 1994 pour aider à la réinsertion dans les circuits économiques des catégories sociales fragilisées par les conséquences de la dévaluation du FCFA et l'inflation qui a suivi (chômeurs, personnels déflatés, jeunes déscolarisés sans emploi, etc.). L'attribution des crédits est directement décidée par une commission d'octroi du MINAGRA, la gestion étant assurée par la CAA.

Les emprunteurs doivent établir un dossier de présentation de leur projet avec l'aide d'un bureau d'études privé dont le coût des prestations est préfinancé puis inclus dans le coût du projet, à concurrence de 70 à 150.000 FCFA. Si le projet n'est pas retenu, son coût reste à la charge du promoteur.

Un montant de 11 milliards de FCFA a été alloué à ces fonds et 2.200 crédits ont été accordés. La gestion des fonds a été défectueuse et dès 1998, avec la constatation de l'importance des non remboursements, les dotations annuelles de renouvellement ont été suspendues. Ces difficultés sont liées à l'absence de contrôle sur le terrain (la CAA ne dispose que de 4 agences dans le pays et n'a aucun personnel formé pour ce type de projets) et à la mauvaise coordination entre la Commission d'octroi et la CAA, qui n'a pas été en mesure d'établir les échéanciers de remboursements, rendant impossible la récupération des échéances et l'intervention des huissiers prévue en cas de contentieux.

On peut conclure que ce type de crédit n'est viable que si les conditions suivantes sont entre autres remplies :

- un seul gestionnaire du crédit,
- effectifs de personnels formés suffisants pour assurer le suivi des dossiers,
- déblocage des fonds selon le calendrier agricole et indépendant des calendriers budgétaires.

+ *Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs*

Les crédits sont réservés à de jeunes nationaux de 18 à 40 ans. Les montants maxima de crédit accordé sont de 5 millions de FCFA pour les individuels et de

10 millions pour les groupements, l'apport personnel exigé étant de 5 % en numéraire ou en nature. Le taux est de 5 %/an pour une durée de 5 ans, avec un différé d'amortissement de 3 à 18 mois. Les garanties exigées sont une sûreté personnelle, délégation de salaire d'un avaliste, ou l'hypothèque.

+ *Fonds de Promotion des Productions Animales*

Les conditions sont identiques à celles du précédent.

+ *Fonds de Diversification Agricole et de Promotion des Exportations*

Les taux appliqués sont de 10 % pour le financement du fonds de roulement, de 8 % pour les cultures d'exportation et de 5 % pour les cultures vivrières, les autres conditions sont identiques aux précédentes.

### **Le Fonds Clés en main**

L'Etat finance la constitution de plantations réalisées par des opérateurs agro-industriels sous convention pour le compte de planteurs individuels, qui bénéficient également de crédits d'entretien pour mener la plantation au stade productif ; à ce moment, le crédit, qui peut donc être à LT, entre en période de remboursement.

### **Le Fonds de garantie café-cacao**

Il a été traité dans la partie consacrée à la production cacaoyère.

## **2. LES INSTITUTIONS SPECIALISEES**

Il n'y a plus d'établissement spécialisé pour le financement du secteur rural en Côte d'Ivoire depuis la dissolution de la BNDA. En revanche, il existe la seule société d'assurance de la Région qui couvre des risques agricoles.

### **2.1. Le projet de banque agricole.**

Cette absence est vivement déplorée par les professionnels agricoles ainsi que le Ministère. Plusieurs études ont été lancées pour étudier la faisabilité de la création d'une nouvelle banque agricole dont deux, celle d'un cabinet ivoirien CABICOR et celle d'un cabinet français ICEA ont été communiquées à la mission. Une Commission spécifique dite « Comité de Pilotage » a été établie pour élaborer des recommandations au Gouvernement sur ce projet : elle comprend des représentants des Ministères de l'Agriculture et des Finances, de la MACI, de la CAN et du Projet OPA.

Outre la volonté politique, matérialisée par la création du Comité de Pilotage du projet, ces travaux partent de la constatation que si le secteur agricole représente 68 % des exportations du pays, il ne bénéficie que de 3 % des concours bancaires alors que les besoins de financement sont considérables. On estime, par exemple, que les replantations nécessaires chaque année pour maintenir le potentiel de production des plantations agro-industrielles représente un investissement de 100 milliards de FCFA.

Plusieurs projets ont été étudiés, notamment le projet de la Chambre d'Agriculture Nationale mais c'est le projet promu par le Groupe de la Mutuelle d'Assurance de

Côte d'Ivoire (MACI), présidé par un ancien Ministre de l'Agriculture, qui a été retenu.

La préparation du dossier de consultation des partenaires internationaux a été confiée au Groupe français Indosuez, filiale du Crédit Agricole, un partenaire, gestionnaire potentiel a été sélectionné, le Groupe néerlandais Rabobank.

Le dossier final devait être approuvé fin 1999 pour une création au premier semestre 2.000 avec 25 % du capital réuni.

Le projet est défini sur les bases suivantes :

- Capital de 15 à 20 milliards de FCFA,
- Participation de l'Etat limitée à 10 à 20 %,
- Logement chez la Banque de nombreux fonds de l'Etat, en particulier les Fonds sociaux
- Convention avec l'Etat pour une période de 15 ans, prévoyant le versement des fonds de contre-partie de l'aide étrangère pour le secteur rural,
- Chef de file confié à la MACI,
- Participation d'un maximum d'opérateurs agricoles,
- Appel de participations des Institutions Internationales (SFI, BOAD, AFD, DEG, etc.) pour obtenir des ressources longues à taux préférentiels,
- Statut fiscal privilégié à définir,
- Statut de banque universelle mais spécialisée dans le financement du secteur agricole (production et transformation mais aussi habitat rural et refinancement des SFD),
- Mode de gestion strictement bancaire et privé, compétitif vis à vis des autres banques.

Le projet est donc très avancé et il sera très instructif de suivre sa réalisation car c'est une question qui intéresse tous les pays de la zone qui n'ont pas conservé un établissement de ce type.

Il semble toutefois qu'il y ait une certaine contradiction à vouloir créer une banque privée, rentable au même titre que les autres et donc susceptible d'attirer les investisseurs privés, et la nécessité, par ailleurs, de prendre en considération les charges et les risques spécifiques au crédit agricole qui sont beaucoup plus lourds que ceux des crédits industriels et a fortiori commerciaux. Les banques commerciales de la place ont refusé de participer au projet car elles ne croient pas à la viabilité d'une telle banque sans une intervention massive de fonds publics, hypothèse officiellement rejetée compte tenu de la politique de libéralisation en vigueur et des réserves des Institutions Internationales.

Lors de la dissolution de la BNDA, l'Etat a repris l'ensemble des créances sur les crédits accordés directement aux planteurs sans contreparties ; il entend remettre l'ensemble des créances qu'il détient ainsi en apport au capital de la future banque, ce qui risque de la placer directement en porte-à-faux vis à vis du milieu des producteurs, ceux-ci considérant que ces créances sont éteintes avec la disparition de la BNDA.

La future banque agricole voudra très logiquement obtenir une participation importante dans les grands crédits consortiaux de campagne de commercialisation des produits agricoles, ne serait-ce que pour mieux maîtriser les remboursements de ses propres crédits à la production. Là où elles existent encore, les Banques spécialisées dans le financement du secteur rural sont souvent chef de file de ces crédits consortiaux, en faisant d'ailleurs bénéficier le pool bancaire du privilège du

Trésor dont elles sont généralement dotées. Ceci n'ira pas sans poser des problèmes aux banques de la place dont on verra plus loin qu'elles perdent leurs positions face à la concurrence des crédits internationaux.

Il semble toutefois irréaliste de croire à la viabilité d'un tel projet sur des bases strictement commerciales, à moins de le cantonner dans le financement des unités agro-industrielles et des gros planteurs, ce que peuvent parfaitement faire les banques en place et qui enlèverait tout l'intérêt spécifique du projet visant le financement de toute l'agriculture ivoirienne. La levée de cette ambiguïté sera nécessaire pour assurer le succès du projet.

## **2.2 La Mutuelle d'Assurances de Côte d'Ivoire - MACI**

La MACI trouve son origine dans l'installation en Côte d'Ivoire du Groupe français d'assurances Monceau en 1956 qui a créé la Mutuelle Agricole de Côte d'Ivoire. Ensuite a été créée en 1969 une mutuelle spécialisée dans les opérations d'assurances sur la vie et la retraite la STAMVIE – Société tropicale d'Assurance Mutuelle Vie.

Enfin, en 1985, le groupe a été complété par une mutuelle à vocation plus générale pour la couverture des artisans, des industriels et des activités de service : la MCA-CI – Mutuelle Centrale d'Assurances de Côte d'Ivoire.

Les derniers cadres techniques de ce groupe sont partis en 1979 mais la MACI se réassure toujours auprès de ce groupe et des autres grandes compagnies de réassurance.

Depuis 1992, le capital de la MACI est purement ivoirien et ses actionnaires sont ses clients. La MACI est servie par un personnel de 130 professionnels dont 20 cadres supérieurs.

Les activités couvrent les secteurs suivants :

- Assurance automobile et tracteurs,
- Assurance incendie et responsabilité civile,
- Assurance dégâts des eaux,
- Assurance bris de machines.

Depuis 1981, la MACI dispose d'un département agricole qui a mis au point une couverture des risques incendie pour les jeunes cultures pérennes de café, cacao, palmier et hévéas, pour permettre la mise en place de crédit de replantation.

Depuis 1969, la STAMVIE permet la mise en place de contrat d'assurance vie sur la tête de l'emprunteur, facilitant l'octroi de crédit aux producteurs, et également, en liaison avec la CIDT, des contrats d'assurances bétail pour les bœufs de labour vendus à crédit. Un total de 10.000 contrats d'assurance ont ainsi été signés sur un total de 70.000 attelages placés par la CIDT. La MACI considère toutefois que les résultats ne sont pas bons, en raison de l'insuffisance de la couverture des services vétérinaires qui a favorisé un certain nombre de fraudes et rendu très difficile le contrôle des animaux assurés.

La MACI a également accepté de couvrir le risque bétail pour un ranch privé d'embouche regroupant 20.000 têtes sur un domaine clôturé de 1.000 ha.

Elle assure également les élevages de porcins pour peu que les conditions suivantes soient remplies : immatriculation de chaque animal, animaux en enclos, suivi sanitaire assuré, cheptel inférieur à 50 reproductrices. 6.000 animaux sont assurés de cette manière.

Enfin, la MACI a mis au point la couverture des risques avec les repreneurs des anciennes sociétés d'Etat pour les plantations industrielles, incendie des usines ou des plantations, risques divers.

La MACI est disposé à assurer les groupements de producteurs pourvu que leurs activités bénéficient d'un suivi technique et puissent être contrôlées.

Enfin la MACI, notamment son Président, ancien ministre de l'Agriculture et Président du Comité de pilotage, est le chef de file du projet de banque agricole.

### 3. LE SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire comporte 15 banques et 7 établissements financiers :

#### 3.1. Les Banques

Par ordre de grandeur, en fonction du montant du total de leur bilan, les banques sont les suivantes :

- **Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire - SGBCI**, agréée en 1966, au capital de 15,3 milliards de FCFA, elle regroupe l'Etat (23,7%), des intérêts privés ivoiriens (15,9%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (60,4%). La SGBCI est une filiale du Groupe Société Générale (France). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 478,1 milliards de FCFA. La SGBCI assure environ 30 % des activités du secteur bancaire.
- **Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire – BICI-CI**, agréée en 1966, au capital de 15 milliards de FCFA, elle regroupe l'Etat (2 %), des intérêts privés ivoiriens (27,5%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (70,5%). La BICI-CI est une filiale du Groupe BNP (France). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 355 milliards de FCFA. La BICI-CI assure environ 17 % des activités du secteur bancaire.
- **Caisse Autonome d'Amortissement – CAA**, agréée en 1959, au capital de 5 milliards de FCFA, entièrement détenu par l'Etat. Autrefois chargée de la gestion de la dette publique, la CAA a été maintenue et transformée en banque commerciale tout en continuant à gérer certaines lignes de crédit publiques. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 281 milliards de FCFA.
- **Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale – BIAO-CI**, agréée en 1980, au capital de 5 milliards de FCFA, ancienne filiale du Groupe BIAO, elle a été rachetée par l'Etat lors de la dissolution du Groupe et devrait être prochainement privatisée. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 221,6 milliards de FCFA. Elle assure environ 15 % des activités du secteur bancaire.
- **Société Ivoirienne de Banque - SIB**, agréée en 1966, au capital de 4 milliards de FCFA, elle regroupe l'Etat (49 %) et des intérêts français (51%). La SIB est une filiale du Groupe Crédit Lyonnais (France). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 193,8 milliards de FCFA.
- **Citibank Na - CITIBANK**, agréée en 1976, au capital de 1 milliard de FCFA, elle appartient au Groupe américain CITICORP. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 107 milliards de FCFA.

- **Ecobank - Côte d'Ivoire – ECOBANK-CI**, agréée en 1989, au capital de 3,2 milliards de FCFA, elle regroupe des intérêts privés ivoiriens (7%) et des intérêts nigériens (93%). ECOBANK-CI est une filiale du Groupe ECOBANK (Nigeria). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 63 milliards de FCFA.
- **Banque Atlantique de Côte d'Ivoire – BACI**, agréée en 1978, au capital de 3,3 milliards de FCFA, elle regroupe des intérêts privés ivoiriens (85%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (15%). La BACI est une filiale du Groupe CIC (France). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 58,5 milliards de FCFA.
- **Paribas Côte d'Ivoire – PARIBAS-CI**, agréée en 1983, au capital de 1 milliard de FCFA, elle regroupe des intérêts privés ivoiriens (15,6%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (84,4%). PARIBAS-CI est une filiale du Groupe PARIBAS (France) qui vient d'être acquis par le Groupe BNP (France). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 25,2 milliards de FCFA.
- **Bank Of Africa Côte d'Ivoire – BOA-CI**, agréée en 1995, au capital de 1,1 milliard de FCFA, elle regroupe des intérêts privés ivoiriens (27,3%) et des intérêts étrangers, essentiellement régionaux(70,7%). La BOA-CI est une filiale du Groupe BOA (Bénin). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 24,8 milliards de FCFA.
- **Biao-Investissement, BIAO-Inv**, agréée en 1994, au capital de 1 milliard de FCFA, détenue intégralement par des intérêts privés ivoiriens. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 14,3 milliards de FCFA.
- **Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire - BHCI**, agréée en 1993, au capital de 1,5 milliard de FCFA, détenu par l'Etat (43,6%) et des intérêts privés ivoiriens (56,4%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 12,4 milliards de FCFA.
- **Compagnie Bancaire de l'Atlantique en Côte d'Ivoire - COBACI**, agréée en 1977, au capital de 1,5 milliard de FCFA, détenu intégralement par des intérêts privés ivoiriens. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 10,1 milliards de FCFA.
- **Compagnie Financière de la Côte d'Ivoire - COFINCI**, agréée en 1974, au capital de 1,4 milliard de FCFA, elle regroupe des intérêts privés ivoiriens (72,2%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (27,8%). La COFINCI est une société d'investissement, filiale de la BICICI. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 8,4 milliards de FCFA.
- **Société Générale de Financement et de Participations en Côte d'Ivoire - SOGEFINANCE**, agréée en 1978, au capital de 1 milliard de FCFA, elle regroupe l'Etat (0,15%), des intérêts privés ivoiriens (67%) et des intérêts étrangers, essentiellement français (32,8%). La SOGEFINANCE est la filiale d'investissement de la SGBCI. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 6,6 milliards de FCFA.

### 3.2. Les Etablissements financiers

Les établissements financiers sont :

- **Société Africaine de Crédit Automobile - SAFCA**, agréée en 1956, au capital de 1 milliard de FCFA, détenu par des intérêts privés ivoiriens (95%) et étrangers (5%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 28,9 milliards de FCFA.
- **BICI Bail de Côte d'Ivoire - BICIBAIL**, agréée en 1983, au capital de 1 milliard de FCFA, détenu par des intérêts privés ivoiriens (85%) et étrangers (15%). BICIBAIL est la société de crédit-bail de la BICICI. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 12,1 milliards de FCFA.
- **Société Générale pour le Financement par le Crédit-bail en Côte d'Ivoire - SOGEFIBAIL**, agréée en 1978, au capital de 1 milliard de FCFA, détenu par des intérêts privés ivoiriens (65%) et étrangers (15%). SOGEFIBAIL est la société de crédit-bail de la SGBCI. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 10,2 milliards de FCFA.
- **Afribail - Côte d'Ivoire – AFRIBAIL-CI**, agréé en 1987, au capital de 500 millions de FCFA, intégralement détenu par des intérêts privés ivoiriens. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 10,2 milliards de FCFA.
- **Société Africaine de Crédit-Bail - SAFBAIL**, agréée en 1971, au capital de 420 millions de FCFA, détenu par des intérêts privés ivoiriens (80,4%) et étrangers (19,6%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 10,1 milliards de FCFA.
- **Coopérative Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Automobile - CIVECA**, agréée en 1995, au capital de 1,4 milliard de FCFA, intégralement détenu par des intérêts privés ivoiriens. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 2,3 milliards de FCFA.
- **Omnifinance S.A. – OMNIFINANCE**, agréée en 1996, au capital de 495 millions de FCFA, intégralement détenu par des intérêts privés ivoiriens. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 1,9 milliard de FCFA.

### 3.3. Le niveau des concours

Les bilans totaux du secteur bancaire s'élèvent à 1.936 milliards de FCFA, soit 47% de ceux des banques de l'UEMOA. Ces actifs sont concentrés à 85% au sein des six plus gros établissements.

Les ressources globales ont progressé très peu en 1997, 3%, alors que celles provenant de la clientèle l'ont été de 6,9%, atteignant 1.334 milliards, constituées essentiellement de ressources à court terme.

Les crédits à l'économie se sont élevés à 1.186,7 milliards à fin 1998, en hausse de 1% sur 1997, en raison des d'une baisse des crédits de campagne et une augmentation des crédits de commercialisation, liées au retard enregistré dans la commercialisation du café et du cacao, à la suite des difficultés rencontrées par les banques dans le recouvrement de certains concours de la campagne précédente. Les crédits à court terme représentent 65% (14% pour le financement des crédits de campagne intrants), les crédits à moyen terme 30% et ceux à long terme 4% seulement.

Les crédits compromis représentent 81 milliards, soit 5,6%, sans tenir compte toutefois des reports de crédits de campagne en sensible augmentation.

La place d'Abidjan demeure fortement déficitaire, 107 milliards de FCFA en 1997, d'où des tensions sur le coût des crédits.

### 3.4. L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers

L'APBEF est la seule association professionnelle des banques de la Région suffisamment organisée pour disposer d'un secrétariat permanent, elle assure d'ailleurs la Présidence de la Fédération des Banques et Etablissements Financiers de la Région UEMOA, créée en 1995.

Elle a été créée en 1966 et regroupe les 15 établissements bancaires et les 7 établissements financiers de la Côte d'Ivoire.

Les activités de l'APBEF, comme celles de la Fédération sont les suivantes :

- organisation des rencontres professionnelles régulières, la dernière organisée à Dakar au niveau régional avait pour objet l'analyse des nouvelles règles prudentielles de la BCEAO applicables au 01-01-2000,
- échanges d'information et d'expériences,
- défenses des intérêts de la profession,
- organisation de la formation professionnelle dans le cadre d'un accord avec le Centre français de Formation Bancaire,
- harmonisation des dispositions de chaque pays de la Région en matière de reconnaissance des diplômes et création d'un diplôme commun,
- représentation de la profession auprès des instances monétaires, BCEAO en particulier.

La volonté des Autorités de toutes natures, d'associer désormais les organisations professionnelles à la gestion des problèmes propres à leur secteur d'activités, devrait valoriser le rôle des structures nationales, APB, et la Fédération régionale.

### 3.5. La position des banques vis à vis du crédit agricole

Les banques de la place d'Abidjan ont été vivement sollicitées par le Gouvernement pour participer à la nouvelle banque agricole projetée ; elles ont unanimement refusé et il est instructif de noter les arguments tels qu'exprimés par le PDG d'une très importante banque.

#### Typologie des producteurs agricoles

Il convient de distinguer les différents types de producteurs agricoles afin d'examiner les risques qu'ils représentent pour la banque :

- **Petits agriculteurs**, généralement analphabètes et consommant la majeure partie de leur production. Ils ne relèvent pas du crédit bancaire car le volume des opérations possibles étant très limité et d'un coût exorbitant, ils présentent pour la banque un risque non maîtrisable. Ils peuvent être aidés par les SFD sous certaines conditions.
- **Planteurs villageois**,
  - S'ils sont indépendants, la banque ne peut les prendre en compte pour les mêmes raisons ; s'ils sont associés en groupement villageois, la banque peut éventuellement leur accorder des crédits pour peu qu'ils disposent d'une épargne déposée chez elle et que la commercialisation de leur production soit sécurisée et domiciliée chez elle.

- S'ils sont salariés et qu'ils entretiennent leurs propres plantations, la banque peut consentir des crédits sur salaires, encore que la restructuration de nombreuses sociétés ait provoqué de nombreux licenciements et de fortes réserves sur ce type de crédit en l'absence d'assurance chômage
- **Petits agriculteurs modernes**, il s'agit en Côte d'Ivoire, d'exploitants disposant de 20 à 50ha, capables de produire un plan de financement et tenant une comptabilité ; ils peuvent bénéficier d'un concours bancaire pour peu qu'ils puissent offrir une garantie annexe sous forme d'un bien immobilier.
- **Grandes entreprises** : les anciennes sociétés d'Etat, qui bénéficiaient de son aval, ont disparues et les sociétés actuelles, généralement sous capitalisées, sont fragiles. Elles peuvent bénéficier de concours à CT sans difficulté pour la commercialisation, sous garantie de tierce détention des stocks, plus difficilement pour les MT d'équipement avec des garanties sous forme de nantissement et très difficilement des crédits à LT, de replantation par exemple, sauf si elles peuvent présenter la caution d'une société mère étrangère bancable.

### Conditions des crédits

Depuis la réforme de 1979, il n'y a plus de crédit privilégié pour la production agricole. Cette mesure a été prise un peu pour des raisons de théorie libérale peu favorable aux subventions et justifiée plus justement par la BCEAO par le fait qu'en définitive, seuls les pays les plus avancés bénéficiaient de ces conditions privilégiées et qu'elles se faisaient au détriment des autres économies. Effectivement, à l'époque, 80 % des accords privilégiés allaient à la Côte d'Ivoire, ce qui explique l'opposition de la BCEAO à toute révision de ces conditions. La banque ne bénéficie donc plus d'accords de classement de la BCEAO lui permettant de se refinancer, en cas de besoin, à des conditions privilégiées ; elle doit donc désormais utiliser ses fonds propres ou recourir au marché interbancaire, coûteux sur la place d'Abidjan qui est fortement déficitaire.

Le système bancaire a des fonds propres insuffisants et il lui est très difficile d'accéder à des ressources longues ; les obligations émises par les banques ont une durée maximale de 7 ans, les obligations à plus de 5 ans n'intéressant d'ailleurs pas la clientèle privée des banques. L'épargne publique est très insuffisante et les banques doivent consentir des taux élevés de rémunération pour l'attirer, renchérissant donc le coût de ces ressources. Les règles prudentielles, imposées par la BCEAO sur le modèle des ratios COOK en vigueur dans les pays industriels avancés, limitent par ailleurs le taux de transformation des dépôts en crédits. Toutes ces raisons concourent à la rareté des ressources et à leur coût élevé.

Ces conditions permettent des financements à CT et MT mais interdisent pratiquement le LT, ce qui exclue donc toutes les plantations agro-industrielles qui en plus, justifieraient de différé d'amortissement de 4 à 5 ans que les banques ne peuvent offrir. Enfin, l'incertitude sur les prix de vente des produits, comme le montre les variations des cours mondiaux des produits de base, justifierait des rééchelonnements des crédits pour tenir compte des périodes difficiles qui poseraient un grave problème de ressources, sans compter le risque accru qu'ils représentent.

Des ressources longues, garanties par l'Etat ou un Fonds de Garantie sur ressources publiques à des taux bonifiés, sont donc strictement indispensables pour ce type de financement dont les besoins sont très importants en Côte d'Ivoire.

## **Evaluation des risques**

L'évaluation correcte des risques est la part essentielle du métier de banquier, or les risques agricoles sont spécifiques et leur évaluation exige la proximité de l'emprunteur pour bien le connaître, connaître son exploitation et suivre son évolution ; elle exige aussi des compétences techniques d'agronomes qui sont rarement réunies avec les compétences financières, également indispensables. Ne disposant pas d'agences sur le terrain au plus près de l'emprunteur, ni des cadres agro-économistes nécessaires et ne pouvant les acquérir à un coût raisonnable pour un nombre limité d'opérations, les banques n'interviennent sur des crédits agricoles que lorsqu'elles disposent d'autres garanties plus faciles à évaluer. Ces interventions restent marginales.

L'impossibilité d'une quelconque maîtrise du revenu agricole, encore accrue par la disparition annoncée des dispositifs de soutien et de stabilisation, l'absence de garanties réelles maîtrisables, en raison du statut foncier rural qui exclue l'émission de titres fonciers et en raison du poids sociologique qui interdit de fait toute saisie de terres cultivées, sont également des conditions structurelles qui échappent aux banques.

« Le métier d'un banquier n'est pas de financer l'agriculture »

### **Le financement des campagnes de commercialisation (café, cacao, coton, etc.)**

La pratique traditionnelle est de financer le produit ; les financements sont assis sur les quantités de produits attendus ou stockés, avec nantissement des marchés et des stocks (tierce détention).

Ces dernières années, les banques ont essuyé des déboires importants en raison d'une valorisation des stocks à des prix supérieurs aux prix réels de vente, en raison de fraudes et de la baisse continue des cours, mais aussi en raison de fraudes sur les quantités réelles stockées. Le système de tierce détention a mal fonctionné, faute de magasins appropriés et de contrôleurs efficaces et honnêtes. En fin de campagne, il a fallu constater des casses parfois importantes à la charge des banques locales puisque les banques internationales bénéficient de la domiciliation des paiements à l'étranger et prélèvent les échéances avant transfert des fonds résiduels à leurs correspondants ivoiriens. Par ailleurs, elles disposent d'une caution égale à 120 % du crédit prévu, de manière à se couvrir largement.

Cette situation est largement due au laxisme des Autorités qui, pour des raisons politiques ou de pratiques plus douteuses, ont distribué des agréments d'acheteur sans vérifier la qualification et la notoriété professionnelle, ainsi que les moyens techniques et la surface financière des candidats. La politique de libéralisation a connu des excès très dommageables pour la notoriété des filières ivoiriennes.

Désormais, les banques procèdent à une sélection très stricte des acheteurs agréés qu'elles financent, se basant plus sur la structure financière et les qualités de gestion de l'emprunteur que sur les quotas obtenus.

Il en est résulté un très fort écrémage de la profession et la disparition de nombreux petits opérateurs. Seules subsistent les grandes sociétés de commerce, le plus souvent affiliées ou en contrat avec de grands groupes internationaux qui offrent plus de garanties. D'un monopole d'Etat, on est donc rapidement passé à un oligopole privé.

Les négociants importants ont pu assez facilement trouver des financements extérieurs grâce à leur affiliation ou à leur contrat avec les groupes internationaux ; les banques internationales se sont désormais intéressées à ce marché dès lors qu'elles pouvaient maîtriser les flux financiers et ont été très actives pour prendre la meilleure part de ces financements, tâche qui leur a été facilitée par le fait qu'en Côte d'Ivoire, en raison du déficit de ressources, le marché interbancaire applique des taux plus élevés qu'en Europe et même que dans d'autres pays de la zone où les emplois sont inférieurs aux ressources (Sénégal ou Mali par exemple). Les taux finaux peuvent atteindre entre 9 et 11% contre 5 à 6% à l'étranger.

En raison de la baisse des cours des produits, on assiste donc à une baisse sensible des encours des crédits de campagne, ce qui n'est pas sans faire peser des risques importants pour l'équilibre des comptes des banques, les crédits de campagne représentant une part importante de leur activité.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Améliorer les services bancaires rendus,
- Proposer des offres de crédit commerciales en acceptant de réduire les marges pour conserver le volume des activités,
- Augmenter les fonds propres des banques,
- Accroître la collecte de l'épargne pour augmenter les ressources,
- Améliorer le fonctionnement du marché monétaire local et éventuellement régional,
- Négocier avec la BCEAO une révision des ratios prudentiels : ils limitent actuellement les engagements à CT à 8 à 10 fois les fonds propres - FP (qui doit être ramené à 8 % pour tous les emplois cumulés quelle que soit leur nature) pour le commerce du café et de cacao, ce qui n'a pas été un frein jusqu'ici, mais aussi limite les engagements sur une même signature à moins de 25 % des FP or on a vu que la taille des opérateurs allait croissante de même que le volume des concours dont ils ont besoin. Les capitaux propres cumulés de tout le secteur bancaire ivoirien n'atteignaient que 132,5 milliards au 31-12-97 alors que le volume des encours étaient de près de 1.200 milliards soit un ratio de 9 %.
- Négocier un relèvement du taux de transformation de l'épargne qui est actuellement limité à 25 % des dépôts et 50 % des comptes à terme.

Les montants cumulés des divers besoins de commercialisation des produits agricoles atteignent des niveaux très élevés, environ 400 milliards de FCFA pour la Côte d'Ivoire, comparés au total des emplois du secteur bancaire ivoirien évalués à 1.384 milliards, face à des ressources évaluées à 1.341 milliards, soit avec un déficit de plus de 40 milliards.

La pointe des utilisations de la filière café-cacao a été de 260 milliards en 98-99 contre 321 milliards en 97-98, les moyennes d'utilisation sur l'année ont été de 22,5 milliards en 97-98 et 164 milliards en 98-99, soit plus de 20 % des ressources bancaires disponibles et montrent bien, par ailleurs, l'érosion du chiffre d'affaires des banques à ce titre.

La Direction nationale de la BCEAO s'est inquiétée du fonctionnement des crédits de campagne et a effectué une enquête auprès des banques. Les résultats de l'analyse des documents comptables confirment l'exposé qui en a été fait, sur 52 sociétés agréées par la CAISTAB pour intervenir sur le marché :

- 12 respectent le ratio d'indépendance financière,
- 8 respectent le ratio d'endettement,
- 12 présentent un bon ratio de liquidité,
- une seule un bon ratio de rentabilité,

- sur 52 sociétés, 18 seulement ont été en mesure de fournir les documents normalement exigés par les banques pour étudier leur dossier de crédit.

Il n'est donc pas étonnant de constater 45 milliards d'impayés sur les crédits de campagne qui sont censés se dénouer automatiquement lors des exportations. Des instructions fermes ont donc été données aux banques pour assurer un meilleur suivi des dossiers qui se traduira inévitablement par une réduction drastique du nombre des intervenants.

#### 4. LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISES

##### 4.1. Aperçu sur la situation des SFD en Côte d'Ivoire <sup>7 8</sup> Gonnet G., 1999.

Les Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit et le financement décentralisé du développement local en Cote d'Ivoire. Note CRDI/Sous Direction des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit, Ministère des Finances, Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire présente une situation atypique en Afrique de l'Ouest, avec un développement très récent et encore relativement limité des SFD.

##### Evolution des SFD de 1993 à 1999

		1993 *	1995	1997	Estimation 1998
Nombre de SFD : total		2	9	12	14
Dont :	* Epargne/crédit	2	6	9	11
	* Crédit direct	-	1	2	2
	* Projet à volet de crédit	-	2	1	1
Nombres de caisses		85	110	128	142
Nombre de membres et usagers		28 819	59 506	116 724	172 368
Dont % de femmes		ND	ND	ND	>30%

Source : Banque de données PASMEC (1993 et 1995) ; données 1998 : Ministère des Finances

\* 1993 : données pour les systèmes mutualistes seulement

Malgré une forte progression dans les quatre dernières années, le secteur de la microfinance n'occupe encore qu'une place marginale dans l'économie ivoirienne et au sein du marché financier. Cependant, comme dans les autres pays de l'UEMOA,

<sup>7</sup>Le dernier recensement complet des SFD a été établi en Côte d'Ivoire, comme dans les autres pays de l'UEMOA, en décembre 1997. Les chiffres indiqués pour 1999 sont des estimations qui nous ont été fournies pendant la mission, et qui devront être confirmées par la réactualisation de la banque de données 1998-1999 du PASMEC qui doit être élaborée en début de l'année 2000.

<sup>8</sup> Sources :

- Entretiens de la mission
- Banque de données PASMEC 1993/95/97

sa décentralisation, même si elle est le plus souvent limitée aux bourgs ruraux, est un avantage comparatif important pour l'économie rurale, face au réseau bancaire qui a plutôt tendance à se retirer du milieu rural dans les années récentes.

#### Mobilisation de l'épargne par les Banques et par les IMEC (millions FCFA)

	1995	1996	1997
<b>Banques</b>	49 624	57 009	20 545
<b>IMEC<sup>9</sup></b>	3 899	4814	8 129

Source : BCEAO, Ministère des Finances CI/Sous direction des IMEC/PASMEC.

#### Octroi de crédit/an par les Banques et par les IMEC (millions FCFA)

	1995	1996	1997
<b>Banques</b>	998 737	1 016 008	1 147 398
<b>IMEC</b>	3 471	3 668	6 159

Source : BCEAO, Ministère des Finances CI/Sous direction des IMEC/PASMEC.

Le secteur des SFD de Côte d'Ivoire présente le degré de concentration le plus important d'Afrique de l'Ouest : cinq SFD sur les 12 existant en 1997 représentaient 98% des membres, 98% de l'épargne collectée, et 81% des crédits. A elle seule, la FENACOOPEC-CI, réseau mutualiste le plus ancien, représentait en 1997, 93% des membres des SFD, 96% des dépôts et 93% de l'encours de crédit.

#### Evolution de l'épargne au sein des SFD de 1993 à 1997

SFD	Montant de l'épargne (en millions FCFA)			Montant moyen/dépôt (FCFA)		
	1993	1995	1997	1993	1995	1997
Epargne/ Crédit	839	3 899	8 081	38 267	67 378	68 823
Crédit direct	-	ND	48	-	ND	40 326
Projet à volet de crédit	19	ND	--	ND	ND	-
<b>TOTAL</b>	<b>858</b>	<b>3 899</b>	<b>8 129</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Banque de données PASMEC

Les flux financiers des SFD ont connu une progression forte au cours des quatre dernières années. Le volume de l'épargne collectée a été multiplié par 10 entre 1993 (858 millions) et 1997 (8,1 milliards). La croissance exponentielle de l'épargne collectée s'est poursuivie en 1998 et 1999 : estimée à 15 milliards en 1998, elle était estimée à 25 milliards en octobre 99. Cette progression a été essentiellement

<sup>9</sup> Les SFD sont en Côte d'Ivoire essentiellement mutualistes ; le courant mutualiste semble aussi particulièrement influent au sein des institutions de tutelle ; ce qui explique sans doute que la terminologie usuelle pour définir les SFD en C.I. soit "Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit" (IMEC). Nous la reprenons quand les informations citées l'ont été sous cette appellation.

réalisée par une croissance du nombre des membres, bien que le montant moyen de l'épargne collectée/membre ait lui aussi fortement augmenté (x 2 entre 1993 et 1997).

#### Evolution du crédit au sein des SFD de 1993 à 1997

SFD	Nombre de crédits encours			Montant de l'encours (en millions FCFA)			Montant moyen/crédit (en milliers FCFA)		
	1993	1995	1997	1993	1995	1997	1993	1995	1997
<b>Epargne/ Crédit</b>	3 516	4 794	9 749	275	3471	3 301	78	724	339
<b>Crédit direct</b>	623	406	1 362	2 926	189	1 190	4 687	466	874
<b>Projet à volet de crédit</b>	33	256	58	33	5 262	28	1 000	2055 3	494
<b>TOTAL</b>	4 172	5 456	11 169	3228	8 922	4 520	-	-	-

Source : Banque de données PASMEC

Les données sur le crédit indiquent une situation plus mitigée : d'après la base de données du PASMEC, le nombre de crédits en cours en 1997 aurait été de 11.169 seulement, soit environ 10% du total des membres à cette date. Sans doute certains crédits à des groupes ont-ils été comptabilisés individuellement ici. En 1999, la Sous Direction des IMEC du Ministère des Finances estime à 100.000 le nombre de bénéficiaires des crédits des IMEC. La disparité de ces chiffres laisse perplexes sur la qualité du système d'information.

Les informations sur les volumes de crédit sont en revanche plus homogènes entre les différentes sources et indiquent un niveau d'encours de 4,5 milliards en 1997 (pour un octroi annuel de 5,2 milliards). La baisse de l'encours observée entre 1995 et 1997 correspond à la transformation d'un IMEC en établissement financier qui n'est donc plus comptabilisé dans la même base. 90% du crédit octroyé par les IMEC est du court terme. Un seul SFD, le PASI, propose du crédit moyen terme (3 ans). En tenant compte des chiffres d'encours de crédit de la FENACOOPEC-CI, on peut estimer l'encours de crédit des SFD à environ 15 milliards en 1999.

#### Etat des ressources et placement auprès des banques par type de SFD en 1997 (en millions de FCFA)

SFD	Epargne/Crédit	Crédit direct	Projet à volet crédit	Tous SFD
<b>Fonds propres</b>	632	693	-	1 325
<b>Dépôts</b>	8 081	48	-	8 129
<b>Ligne de crédit</b>	1 781	420	50	2 251
<b>TOTAL ressources</b>	10 494	1 161	50	11 705
<b>Placement auprès des banques</b>	3 434	262	-	3 696

Source : Banque de données PASMEC

La croissance des ressources des SFD a été forte dans les années récentes, du fait de l'augmentation des dépôts. Les placements auprès des banques représentent 32% des ressources, et sont essentiellement réalisés par les institutions mutualistes.

La population touchée par les SFD est estimée à environ 172 000 personnes en 1998, dont 30% de femmes. Les SFD sont principalement répartis dans les régions du Sud et du Centre du pays, les régions du Nord en étant très faiblement pourvues. Bien que "ruraux", les SFD restent concentrés dans les villes et les bourgs, et ne touchent pas encore les populations rurales réellement reculées.

La viabilité des SFD est pour l'instant précaire :

- \* Leur reconnaissance juridique est très partielle : sur 40 structures de base recensées, 15 seulement avaient obtenu leur agrément en 1998.
- \* Aucun SFD n'a atteint l'équilibre financier pour l'instant. Si les taux de remboursement apparaissent satisfaisants pour la plupart des structures, il semble néanmoins que les taux d'impayés augmentent de manière préoccupante avec la croissance des SFD. Les détournements se seraient aussi multipliés. Globalement, la connaissance de la situation réelle des institutions semble très approximative, du fait d'une déficience généralisée des systèmes d'information et de gestion.
- \* La professionnalisation des SFD est très limitée.
- \* Dans les réseaux mutualistes les plus anciens, l'utilisation politique et le clientélisme des systèmes semble être un danger pour leur appropriation sociale par les populations.

La concertation entre SFD est une pratique récente en Côte d'Ivoire qui s'est concrétisée en 1998 par la création d'une association professionnelle des SFD. Celle-ci regroupe pour l'instant essentiellement les structures mutualistes. La création d'une centrale de risque est discutée, mais fait l'objet de réserves de la part des tutelles qui y voient une atteinte au secret bancaire et estiment que la concurrence encore relativement faible du fait de la dispersion géographique des SFD, ne donne pas de caractère d'urgence à cette forme de coordination entre SFD.

Les relations des SFD ivoiriens avec le système bancaire sont limitées au placement d'un pourcentage des ressources et n'intègrent pas pour l'instant de refinancement.

Le secteur de la microfinance est donc encore très jeune et fragile en Côte d'Ivoire ; une croissance exponentielle récente et mal maîtrisée présente des risques importants pour sa viabilité.

#### 4.2. Contribution des SFD au financement de l'agriculture

SFD finançant l'agriculture (1997)

SFD	Type	Structure : nombre de			Nbre Membres et usagers  (1)	Crédits dans l'année				Estimation du volume de crédit allant à l'agriculture (millions FA) (3)
		Caisses	Unions	Féd		Nbre	Montant (Millions C.F.A.)	%crédit /activité (2)	% CMT	
FENACOOPEC- CI	EC	98	-	1	109 777	ND	4 226	SO CO PME AG=25 (4)	0	1056
CMEC	EC	8	-	1	1209	250	19	AG CO SO	0	ND
MUCREFBO	EC	1	-	-	1 178	892	226	CO AG AR	0	ND
MUCREFAB	EC	3	-	-	884	681	335	CO AF AG	0	ND
CEP-CECREV	EC	2	-	-	355	184	6	CO AG	0	ND
PASI	CD	ND	-	-	ND	751	664	CO=55 AF=13 AR=16 AG=3	98	20
TOTAL	-	112	-	2	113 403	2 558	5 476	-		< 1100

Source : Banque de données PASMEC 1996-1997

(1) Le nombre de membres indiqués par les SFD sous évalue le nombre d'individus bénéficiaires, certains membres étant des groupements d'individus

(2): AG= Agriculture                      CO= Commerce  
 AF= Activités Féminines              AT= Artisans  
 HA= Habitat                                  AU= Autre activité  
 BC= Banque de céréales              SO= Social

(3) Valeur indicative estimée : Montant de crédit dans l'année X % crédit à l'agriculture

(4) Indication donnée à la mission par FENACOOPEC-CI

Avant d'aller plus loin dans l'analyse de ces données, il convient d'en préciser la portée et les limites :

- Ces chiffres sont la seule base de données à peu près complète dont on dispose sur les SFD en Afrique de l'Ouest. Malgré certaines imprécisions (ex : le nombre de membres qui recouvre à la fois des individus et des groupes, les montants moyens de crédit correspondant tantôt à des moyennes/emprunteur individuel, tantôt à des moyennes de crédit/groupement sans que l'on puisse faire la part des choses), cette base de données est précieuse pour appréhender et comparer des caractéristiques générales des SFD, estimer des volumes d'activités et comprendre des tendances d'évolution.
- Les chiffres indiqués sont issus des déclarations des SFD :
- \* Très peu d'entre eux, voire aucun d'entre eux, ne disposent d'un système d'information leur permettant de faire un suivi du crédit suffisamment fin pour obtenir un état réel des objets financés par le crédit.
- \* Même avec un système d'information prenant en compte les déclarations individuelles des emprunteurs, il est important de préciser que les distinctions d'affectation restent assez théoriques : la plupart des emprunteurs étant pluri-actifs, le crédit se fonde dans la trésorerie et bénéficie souvent à l'ensemble des activités de la personne ou de la famille (fongibilité du crédit).
- A la lecture des commentaires accompagnant les bases de données 95 et 97, il apparaît que les catégories utilisées par les SFD pour décrire leurs activités ne sont pas homogènes, "agriculture" pouvant recouvrir les productions végétales, animales et la transformation de produits, ou l'une seulement de ces catégories.
- Par ailleurs, dans certains cas (Bénin), les bases de données 95 et 97 sont pauvres en information chiffrée sur l'utilisation des crédits. Quand cela était possible, le tableau a alors été complété à partir de données d'entretiens ou d'études réalisées sur les SFD concernés, dont les sources sont alors citées.

***L'estimation des volumes de crédit alloués à l'agriculture n'a donc qu'une valeur indicative et ne doit en aucun cas être utilisée comme une valeur absolue et fiable. Cependant, au regard du peu d'information chiffrée existant sur la question, il nous a paru important de présenter cette estimation pour appréhender les ordres de grandeurs du financement de l'agriculture par les SFD.***

Les informations chiffrées fiables disponibles pour évaluer la contribution des SFD au financement de l'agriculture sont particulièrement ténues en Côte d'Ivoire.

Sur les 12 SFD ivoiriens en 1997, 6 finançaient l'agriculture. Cinq d'entre eux sont des mutuelles, parmi lesquelles la FENACOOPEC-CI occupe une place prépondérante.

Le réseau des CMEC apporte une contribution très modique à l'agriculture en 1997. Ce réseau est composé d'anciennes coopératives rurales qui n'ont pas été reprises dans le dispositif COOPEC, faute de perspectives de viabilité financière à court terme, et qui se sont alors structurées en réseau indépendant. Malgré les performances encore limitées de ce réseau, la forte décentralisation et la localisation en milieu rural reculé lui confère un intérêt potentiel important pour le financement de la petite agriculture.

Deux mutuelles de femmes (MUCREFAB et MUCREFBO), appuyées par l'ONG canadienne SOCODEVI, financent l'agriculture à travers les activités de maraîchage et de petit élevage/embouche. Les modalités de mise en œuvre de ce type de

mutuelle féminine ont été présentées de manière détaillée dans l'étude de cas du Togo, où des caisses semblables ont été développées. Les mutuelles ivoiriennes relèvent de la même approche.

On peut tenter une estimation à partir des données fournies à la mission par la FENACOOPEC-CI qui réalise plus de 90 % des octrois de crédit de l'ensemble des SFD. Sa contribution à l'agriculture représente entre 20% à 30% de son portefeuille dans les années récentes (communication du directeur FENACOOPEC-CI à la mission), soit un peu plus de 1,1 milliard FCFA en 1997. Au regard des volumes de portefeuille des autres SFD finançant l'agriculture, et d'informations qualitatives sur leur contribution à l'agriculture, on peut estimer à environ 1,2 milliard le financement de l'agriculture par les SFD en 1997. Cette même démarche conduirait à estimer le financement agricole des SFD à environ 3,5 milliards en 1999, sachant que le volume global du portefeuille de crédit de la FENACOOPEC-CI est estimé à 13,4 milliards en 1999 et que sa contribution à l'agriculture serait donc de l'ordre de 3,3 milliards. Rappelons que ces chiffres sont à prendre comme des tendances, avec la réserve déjà signalée par rapport à la faible qualité des informations disponibles.

Avec la disparition de la Banque Nationale de Développement Agricole (1991) et la privatisation maintenant effective des grandes filières de production intégrées, la question du financement de l'agriculture prend une acuité particulière en Côte d'Ivoire. Les SFD, bien que "jeunes" et fragiles, sont pressentis pour contribuer à la mise en place d'un marché financier pour l'agriculture. Des rapprochements ont été engagés entre les OPA et les principaux réseaux mutualistes, avec l'encouragement des bailleurs de fonds. Des expériences pilotes ont été initiées dans ce sens autour d'une collaboration quadripartite entre le promoteur agricole, son OPA, le conseil de gestion et le SFD.

Cependant, une simple comparaison des besoins de financement de l'agriculture avec le montant des fonds des SFD potentiellement disponibles pour le prêt montre que les SFD ne sont pas à eux seuls la solution : d'après l'AFD, les besoins agricoles sont de l'ordre de 100 milliards/an, hors financement des campagnes de commercialisation, alors que les fonds disponibles pour le prêt au niveau des SFD sont estimés à environ 10-12 milliards selon les mêmes sources.

Les options envisagées pour une reconfiguration du financement de l'agriculture reposent sur une combinaison d'institutions au sein d'un Système de Crédit Agricole : banques, crédits commerciaux (clients et fournisseurs de l'agriculture), SFD de nature diverse, liées par des liens de refinancement. La future banque agricole, si elle voit le jour, pourrait devenir l'instrument de ce refinancement.

#### **4.3. Analyse du principal SFD finançant l'agriculture : la FENACOOPEC-CI**

Au regard du paysage de la microfinance en Côte d'Ivoire, de sa concentration et de sa contribution actuelle à l'agriculture limitée, seul le cas de la FENACOOPEC-CI sera étudié de manière plus approfondie. Ce réseau assure plus de 80% des crédits de l'ensemble des SFD et plus de 90% de la contribution des SFD à l'agriculture.

Nous reprendrons dans la synthèse des éléments d'analyse sur les complémentarités à développer au sein du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire pour mieux prendre en compte les besoins de financement de l'agriculture.

### **Principales caractéristiques**

La Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit a été créée en 1998. Elle est issue de la réhabilitation d'un réseau ancien de COOPEC, initié en Côte d'Ivoire en 1975, avec l'appui du Centre International de Crédit Mutuel (CICM) français. La réhabilitation de ce réseau a été amorcée en 1992, pour combler le vide laissé notamment en milieu rural par la liquidation de la BNDA. Cette réhabilitation a été financée de 1994 à 1999, à hauteur de 9 milliards FCFA, par un collectif de bailleurs de fonds (AFD, Coopération Française, ACDI, Banque Mondiale), par le gouvernement ivoirien et une contribution des COOPEC elles-mêmes. Elle a été appuyée techniquement par la Société pour le Développement International Desjardins (SDID) canadienne jusqu'en 1998.

La FENACOOPEC-CI rassemblait en mars 1999, 113 caisses locales (COOPEC), comptant 176 000 membres, 1600 administrateurs et 320 salariés. Ses dépôts étaient à cette date de 20 milliards FCFA, son encours de crédit de 10 milliards FCFA (communication de l'atelier ANOPACI/FENACOOPEC de Bouaké). En octobre 1999, les chiffres indiqués par la Direction de la FENACOOPEC-CI à la mission étaient de 226 000 sociétaires, 24,5 milliards de dépôts, 13,4 milliards d'encours de crédit. Même si ces deux sources sont susceptibles d'approximation, le processus de croissance que ces chiffres illustrent, est réel, comme le confirme ces données indiquées par l'AFD :

	<b>31/12/96</b>	<b>31/12/97</b>	<b>30/06/98</b>	<b>Evolution entre 31/12/97 et 30/06/98</b>
<b>Nbre de caisses</b>	92	98	102	4%
<b>Nbre sociétaires</b>	74 202	107 637	130 609	21%
<b>Nbre épargnants</b>	77 501	108 722	132 574	24%
<b>Montant dépôts (milliards FCFA)</b>	4,7	7,8	10,9	39%
<b>Epargne moyenne (FCFA)</b>	60 869	71 826	82 292	14%
<b>Encours total des prêts (milliards FCFA)</b>	1,28	2,45	3,46	41%
<b>Taux de recouvrement (%)</b>	95,2	-	-	-
<b>Taux de Douteux (%)</b>	6,01	5,62	6,15	9%

Source : AFD Abidjan

La FENACOOPEC-CI est organisée selon les principes classiques du mutualisme, décliné sur un mode centralisé dans lequel l'essentiel du pouvoir de décision revient à la Fédération. Celle-ci est constituée en banque centrale qui refinance les caisses locales. La politique de crédit est définie au niveau de la Fédération ; les caisses locales sont formellement administrées par les structures mutuelles "classiques" (Conseil d'administration, comité de crédit, conseil de surveillance), mais c'est le gérant et le personnel salarié qui assurent l'essentiel des tâches et des prises de décision. D'après la Direction, une décentralisation devrait être engagée dans le système.

## **Les produits d'épargne et de crédit**

La vocation première de la FENACOOPEC-CI est la collecte de l'épargne. Les objectifs fixés en la matière au système au début de sa réhabilitation, ont été dépassés dans les années récentes, montrant l'intérêt des populations pour ce type de service. L'épargne moyenne élevée (plus de 80 000 FCFA en 1998) est un indicateur du type de population touchée par les COOPEC : population relativement aisée, le plus souvent urbaine ou issue des bourgs ruraux, avec une part significative de salariés et de commerçants aisés, qui représentent l'essentiel des élus. L'épargne mobilisée reste essentiellement de court terme, sous forme de dépôt à vue.

Les produits de crédit sont essentiellement de court terme :

- crédit de campagne : de 4 à 10 mois, il finance la campagne agricole et les petits investissements ;
- crédit scolaire : de 9 mois maximum, il a pour vocation de financer les frais de scolarisation ;
- crédit à la consommation : de 12 à 36 mois maximum, il peut financer tout objet de consommation ;
- crédit à l'investissement : de 12 à 36 mois, il a pour but de financer l'investissement et le fonds de roulement.

L'ensemble de ces crédits est consenti à un taux de 18,5 %/an si l'emprunteur garantit entièrement le montant, et de 19,5 %/an si la garantie est partielle. Le montant maximum est de 5 millions. Les montants moyens d'emprunt sont élevés (364 000 FCFA en 1997 pour l'ensemble du réseau ; 2,3 millions/prêt en 1999 dans la Caisse de Tiassalé qui est l'une des principales caisses du réseau). Le crédit à l'investissement reste marginal dans le portefeuille de la FENACOOPEC-CI, faute de ressources longues.

Jusqu'en 1998, la politique de crédit était prudente : une épargne préalable de 6 mois était nécessaire pour l'accès au crédit, la garantie devait couvrir 50% du montant de l'emprunt, sous forme de garantie matérielle, de nantissement bloqué, de cautionnement, selon les cas ; le coefficient de réemploi de l'épargne ne pouvait excéder 30% /caisse. En 1998/99, le renouvellement des instances dirigeantes a conduit à définir une politique de crédit ayant pour objectif de renforcer à un rythme plus rapide la capitalisation du réseau et la réalisation de l'autonomie financière. Les conditions d'accès ont été assouplies pour favoriser la croissance du crédit : l'épargne préalable est ramenée à 3 mois, la garantie ne couvre plus que 33% du montant du prêt, le taux de réemploi est porté à 55%/caisse. La croissance des impayés observée en 1999 (de l'ordre de 8%) serait, d'après la Direction de la FENACOOPEC-CI, partiellement imputable à cet assouplissement des conditions de crédit, mais aussi au manque de compétences des caisses locales et au déficit des procédures d'analyse des dossiers de crédit.

### **Le crédit à l'agriculture**

La FENACOOPEC-CI, bien qu'initialement rurale, s'est fortement développée dans les années récentes, en milieu urbain, et vers des activités de commerce, d'artisanat, de salariés, de petites entreprises. D'après la Direction de la Fédération, la contribution à l'agriculture, de l'ordre de 25% en moyenne pour le réseau en 1999, est très variable selon les caisses ; une caisse comme Tiassalé située dans une zone agricole favoriserait jusqu'à 30% de son portefeuille au profit des activités agricoles. Compte tenu de l'évolution forte de son volume de crédit, la FENACOOPEC-CI contribuerait donc pour environ 3,3 milliards à l'agriculture en 1999.

Malgré cette croissance, la FENACOOPEC-CI reste très prudente par rapport au crédit à l'agriculture et estime raisonnable de ne pas s'y engager au-delà de 25 à 30% de son portefeuille. L'agriculture est perçue comme un secteur particulièrement risqué :

- la conjoncture mondiale évolue de manière défavorable pour les principales productions agricoles ivoiriennes et entraîne des baisses des cours ;
- la libéralisation des grandes filières de production aboutit à une désorganisation forte de la production et à une croissance de l'incertitude ;
- les producteurs ne sont pas encore assez organisés pour être des interlocuteurs fiables et durables ; les OPA ne sont pas engagées concrètement dans la caution solidaire (leur implication s'arrêtant souvent au simple fait d'établir une liste de membres solidaires, sans engagement effectif dans sa réalisation) ;
- les agriculteurs sont peu mobilisés au sein des COOPEC et peu représentés dans leurs instances de décision.

Cette prudence est d'autant plus marquée que les ressources de la FENACOOPEC-CI sont limitées et que la demande de crédit est forte dans des secteurs moins risqués (commerce, salariat...).

La FENACOOPEC-CI est cependant ouverte aux rapprochements avec les OPA. Elle est membre associée de l'ANOPACI. Dans un atelier de concertation ANOPACI-FENACOOPEC tenu à Bouaké <sup>10</sup>en avril 1999, la Fédération attirait l'attention sur l'importance de la crédibilité en matière de crédit et soulignait trois conditions nécessaires pour le crédit à l'agriculture :

- la formation des agriculteurs et le suivi de leurs projets ;
- la qualité des OPA qui doivent se consolider pour pouvoir fournir à leurs membres une sorte de label permettant la crédibilité ;
- la connaissance par l'organisme de crédit des résultats économiques que l'on peut attendre d'un projet, et des différentes spéculations, sous certaines conditions ; l'intérêt du lien avec les expériences de conseil de gestion a ici été souligné.

Concrètement, la FENACOOPEC expérimente différentes collaborations visant à sécuriser et à diversifier le crédit agricole :

- elle a un contrat de collaboration avec la GTZ pour le financement d'entrepreneurs agricoles et ruraux ; la GTZ a placé auprès de la Fédération un fonds de garantie qui couvre 75% du risque pris, sachant que l'entrepreneur doit bloquer un apport personnel de 25% du montant de l'emprunt ; le risque pris par le réseau est donc nul, mais le montage apparaît peu satisfaisant à la Direction de la Fédération, car elle n'a aucun pouvoir de décision par rapport à la qualité d'un dossier présenté dans ce cadre ;
- plusieurs collaborations sont prévues ou déjà partiellement expérimentées avec des OPA, en lien avec les transformateurs achetant le produit, dans le cadre de la production d'hévéa, de palmier, et dans la filière avicole ;
- une expérimentation "d'affacturage" est conduite par la caisse de Tiassalé avec une société de négoce et transformation d'ananas et des producteurs organisés : la COOPEC finance le producteur qui s'engage à vendre sa récolte à une usine ; au moment des règlements, l'usine fait transiter l'argent par la COOPEC qui se rembourse avant de transmettre l'argent au sociétaire.

---

<sup>10</sup> ANOPACI-FENACOOPEC, 1999. Compte-rendu de l'atelier de Bouaké sur le financement de l'agriculture. Avril 1999.

La FENACOOPEC-CI a été approchée dans le cadre du projet de création d'une banque agricole privée. Elle se dit ouverte à une collaboration pouvant lui permettre d'accroître ses ressources et d'élargir son portefeuille rural, mais reste malgré tout très prudente et circonspecte face au risque de "perdre son âme" dans une liaison avec ce type d'institution perçue comme éminemment "politique".

### ***Viabilité du SFD***

Le statut juridique du réseau est en voie de régularisation dans le cadre de la loi PARMEC, la Fédération ayant, elle, déjà obtenu son agrément.

La FENACOOPEC a pour objectif d'atteindre l'équilibre financier à un terme de deux ans. La croissance actuelle du réseau rend cet objectif raisonnable, mais comporte aussi un degré non négligeable de risque, comme le montre l'augmentation récente et non maîtrisée des impayés. Par ailleurs, le contexte actuel conduit à une réduction des taux de rémunération des placements de ressources : de 10% en 1997 à 6% en 1999.

Le problème essentiel pour la pérennisation de la FENACOOPEC-CI reste néanmoins la qualité de sa gouvernance :

- le système souffre d'un manque global de professionnalisation et de compétences adéquates : personnel salarié insuffisamment formé, système de gestion peu performant, système d'information dépassé, manque de contrôle ;
- l'appropriation sociale du réseau reste faible et la centralisation du réseau devient un handicap dans un cadre de croissance forte.

L'AFD, encore principal bailleur de fonds de la FENACOOPEC-CI, réaffirme sa confiance dans le réseau, mais estime qu'une pause dans la croissance est nécessaire, pour permettre un assainissement de la situation et un renforcement de la gouvernance. Reste à savoir si une telle "pause" peut effectivement être décrétée et volontariste dans un environnement aussi porteur de croissance.

## IV - SYNTHÈSE

### 1. FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE

Il n'y a pas eu de recensement agricole récent, seulement une revue détaillée de la situation agricole par filières, et cela constitue un handicap pour la mise au point d'une programmation agricole surtout en période de changements aussi importants que ceux provoqués par la libéralisation et la disparition de la plupart des structures d'encadrement et des programmes qu'elles mettaient en œuvre.

Le potentiel agricole de la Côte d'Ivoire est très important et diversifié : plantations agro-industrielles de cocotiers, palmiers à huile et hévéas, cultures industrielles de bananes et d'ananas, complexes sucriers, plantations villageoises de mêmes natures et surtout de café et de cacao, productions de maïs, de riz et autres cultures vivrières, même en période de difficulté la participation de l'agriculture au PIB national et aux exportations du pays est très importante et il subsiste des marges de progrès également importantes pour peu qu'une politique d'intensification soit mise en œuvre.

L'élevage n'est pas aussi développé mais on assiste à la montée de modes de production intensive uniques dans la région, élevage sous palmeraies au sud, élevages périurbains à caractère semi-industriels, fermes d'embouche, etc. La libéralisation et la modernisation de la couverture de santé vétérinaire reste cependant insuffisante et freine la modernisation plus étendue de l'élevage.

La pêche maritime ou lagunaire n'est pas aussi développée qu'au Sénégal mais elle reste importante, elle a toutefois besoin d'une modernisation de ses équipements qui ont vieilli ; la pêche continentale artisanale est peu organisée mais se développent de véritables fermes aquacoles dont le potentiel de développement est intéressant.

La production forestière est entrée dans une phase de stagnation, voire de régression, après une exploitation assez « minière » depuis l'Indépendance qui a fortement entamé le potentiel des forêts, elle est désormais mieux encadrée et sa pérennité exige le développement des programmes de replantation entamés.

Un vaste programme de reconnaissance des terroirs a été lancé avec l'aide des Bailleurs de Fonds, il devrait faciliter la décentralisation envisagée avec la création de communes rurales, la mise au point de Plan foncier permettant d'établir des certificats d'exploitation, transformables à terme en titres foncier, et de mettre en œuvre une politique de gestion des terroirs et de protection de l'environnement par les Plans de développement local. La Côte d'Ivoire a initié un travail considérable unique dans la Région, sauf une expérience à petite échelle de même nature au Bénin, qui pourra servir de modèle pour traiter ailleurs cette question fondamentale pour la modernisation nécessaire de l'agriculture. Il reste cependant à la Côte d'Ivoire à mettre en place sa loi foncière et, sans doute, à réviser certaines de ses dispositions qui posent de délicats problèmes.

La politique de libéralisation pratiquée depuis plusieurs années a profondément changé le contexte de fonctionnement de toutes les filières, particulièrement celles dont les productions sont destinées à l'exportation, certains errements du début ont été corrigés mais il reste des mesures d'assainissement ou de clarification à prendre, en particulier il faudra rétablir l'équilibre entre les producteurs et les

sociétés de négoce et trouver un juste partage des risques et des avantages en matière de prix, de stabilisation, de prise en charge des coûts de la recherche et de l'encadrement, du maintien ou du renouvellement du potentiel de production. Ce rééquilibrage nécessite un renforcement des organisations de producteurs qui n'ont pas atteint la fiabilité et le poids suffisants, dans l'attente l'Etat doit accentuer son rôle régulateur compromis par la disparition de toutes les structures d'encadrement.

## **2. LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE**

Les organisations de base sont relativement anciennes en Côte d'Ivoire et ont été structurées à l'initiative de l'Etat dans le cadre des filières de cultures de rente. L'état actuel de ces organisations est d'autant plus préoccupant que la libéralisation des principales filières de production agricole est engagée en CI. Ainsi, dans la filière café cacao, par exemple, un diagnostic récent effectué sur les coopératives (SOCODEVI, 1999) montre que un tiers d'entre elles seulement ont un potentiel d'avenir, et peuvent être consolidées moyennant un appui institutionnel et financier adéquat ; bien que toujours répertoriées comme coopératives, 40% d'entre elles n'ont plus d'activité du tout et 31% sont "en coma profond", selon les termes de l'études, avec de faibles chances de voir une restructuration aboutir positivement. La même étude signale par contre, dans les zones à bon potentiel, un foisonnement de projets de création de coopératives dans le cadre de la nouvelle loi sur les coopératives.

Dans les dix dernières années se sont structurées des organisations agricoles par filière (cultures, élevages...). Leur taille, leur représentativité sont extrêmement variables. Dix d'entre elles se regroupées en 1998 au sein de l'Association Nationale des Organisations Paysannes de Côte d'Ivoire (ANOPACI). Le diagnostic sur la situation des OP membres, fait par l'ANOPACI met en évidence un manque global de professionnalisme, de financement, de moyens humains et techniques, un déficit de reconnaissance et d'appropriation sociale par la base, et une surcharge importante des leaders qui risquent de les éloigner encore de la base. Pour renforcer la dynamique organisationnelle et essayer de pallier ces carences, l'ANOPACI bénéficie d'un Programme d'Appui institutionnel (PAOPA) financé par l'aide française. Les actions concrètes engagées par l'ANOPACI portent sur le renforcement des OPA, la participation à l'élaboration d'un nouveau cadre politique agricole, la réflexion sur le financement de l'agriculture. Dans ce sens, la création d'un Fonds National de Développement Agricole, notamment alimenté par les rétrocessions par l'Etat des fonds liés aux grandes filières d'exportation, a été proposée par l'ANOPACI.

Les OPA, tout en reconnaissant la nécessité de création d'une institution spécialisée pour le financement de l'agriculture, se montrent très prudentes par rapport au projet de banque agricole privée ; si celle-ci voie le jour, les OPA souhaitent participer à son capital à partir des fonds liés aux filières d'exportation dont la rétrocession est demandée à l'Etat.

## **3. LE CONTEXTE DU FINANCEMENT DES FILIERES AGRICOLES**

### **3.1. Les financements publics**

Les financements publics restent importants mais leur mise en œuvre crée certaines distorsions qui devraient être corrigées, le poids du passé et la restructuration des services de l'Etat justifient une nouvelle approche qui a été définie mais dont la mise

en œuvre est retardée par la faiblesse des moyens humains et matériels à la disposition des services. Une politique de libéralisation exige paradoxalement un Etat fort pour faire appliquer des règles du jeu claires, ce qui a manifestement manqué et a provoqué les difficultés actuelles.

### **3.2. Les financements bancaires**

Comme ailleurs, voire plus qu'ailleurs, le secteur bancaire intervient peu dans le financement du secteur agricole sauf au niveau de la commercialisation, où il doit d'ailleurs affronter une concurrence forte des financements étrangers.

La Côte d'Ivoire a lancé une réflexion très importante sur les problèmes de financement des filières de production agricoles, et c'est un outil très précieux pour faire avancer les solutions de cette épineuse question qui intéresse le pays en premier chef mais également toute la Région. Il reste à mettre en œuvre le projet élaboré qui consiste en la création d'une banque privée agricole. Le secteur bancaire commercial reste sceptique sur la viabilité d'une telle banque mais si le caractère privé de la banque, sur lequel on insiste beaucoup, largement pour répondre aux souhaits de certains partenaires internationaux soucieux d'orthodoxie économique, n'exclue pas, ce qui est souhaitable, des dotations en capital très importantes ou l'octroi de ressources longues à bas taux qui ne peuvent venir que de fonds publics nationaux ou internationaux, le projet pourrait trouver sa viabilité si sa gestion est stricte, son autonomie totale et la sélection des risques également très stricte, comme l'exemple de la BNDA au Mali le montre.

### **3.3. L'action des SFD**

Le secteur de la microfinance est encore particulièrement "jeune" et peu développé en Côte d'Ivoire. Un nombre limité de SFD (12 en 1997) comptait en 1997 environ 172 000 membres, collectait 8 milliards d'épargne et avaient un encours de crédit de l'ordre de 4,5. En début 1999, ces chiffres auraient beaucoup augmenté du fait notamment de la croissance du principal réseau mutualiste, la FENACOOPEC-CI. Celle-ci comptait à elle seule en octobre 1999, 226 000 sociétaires, avait collecté 24,5 milliards d'épargne et octroyé 13,4 milliards de crédit. Ces chiffres sont à prendre avec réserve au regard de la faible qualité des systèmes d'information, mais sont néanmoins indicatifs de la croissance exponentielle que connaissent les SFD ivoiriens dans les années récentes.

Le secteur des SFD est très concentré autour de la FENACOOPEC-CI et constitué principalement de systèmes mutualistes qui touchent des populations urbaines, des populations rurales moyennes à aisées, et pour certains d'entre eux des populations plus ciblées : (femmes des Mutuelles SOCODEVI). Il y a très peu de SFD réellement présents dans les zones rurales reculées, et peu de systèmes à caution solidaire qui ont pour vocation de toucher les populations les plus défavorisées.

Les SFD connaissent depuis les années 95/96, une croissance très forte qui est restée relativement bien maîtrisée jusqu'en 1998. Mais l'augmentation des retards de remboursement, des impayés, des malversations et détournements observée en 1999, est préoccupante dans un contexte où les problèmes de gouvernance sont importants (manque de professionnalisation des institutions et d'appropriation sociale) et augurent mal de la capacité des SFD à maîtriser la crise de croissance.

La contribution des SFD au financement de l'agriculture est faible (estimée à environ 2,5 à 3 milliards en 1999) au regard de besoins (estimés globalement à 100 milliards/an). Une seule institution, la FENACOOPEC-CI assurerait plus de 85% de

cette contribution. Les cinq autres SFD finançant un peu l'agriculture ont des ressources beaucoup plus limitées, mais peuvent permettre de toucher des populations ayant des besoins ou des situations spécifiques : femmes, populations rurales et agricoles de zones reculées...

Malgré sa place prépondérante, la contribution de la FENACOOPEC-CI à l'agriculture reste faible et sa politique de crédit très prudente à l'égard d'un secteur considéré comme particulièrement risqué du fait de la chute des prix et de la variabilité des revenus agricoles, de la désorganisation des grandes filières de production résultant de leur libéralisation, et du faible degré d'organisation des producteurs. Malgré cette prudence, la FENACOOPEC-CI expérimente, à très petite échelle et en prenant un minimum de risque, des collaborations avec des OPA et le secteur privé, visant à sécuriser et à diversifier le crédit agricole.

Dans la réflexion globale en cours sur le financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire, un rôle clé est imparti aux SFD : leur décentralisation devrait permettre d'irriguer le milieu rural et de servir d'intermédiation entre la future banque agricole (si elle est créée) et les producteurs. Une relative segmentation du marché financier agricole est envisagée, dans laquelle les systèmes mutualistes toucheraient plutôt les populations agricoles moyennes et aisées, les entrepreneurs agricoles et les OPA, et pourraient éventuellement assurer une fonction de refinancement auprès de systèmes plus décentralisés ; ceux-ci (CMEC, CVECA) travailleraient avec les populations plus défavorisées, les zones plus reculées ; des systèmes à caution solidaire enfin, devraient être encouragés afin que les cibles les plus vulnérables (femmes, très pauvres...) puissent être touchées.

## **CONCLUSION**

Par l'importance de son économie et le degré relativement avancé d'une part importante de son agriculture, le poids de la Côte d'Ivoire est considérable dans la région. Elle constitue un champ d'expérience très instructif pour l'ensemble des pays de la Région aussi bien dans ses faiblesses que dans ses avancées et il serait souhaitable qu'elle puisse en faire bénéficier toute la Région.

Les réformes entreprises ont eu des effets positifs qui ont permis un développement important de la compétitivité du pays depuis quelques années mais elles commencent à marquer leurs limites et il est important que de nouvelles réflexions soient lancées pour faire le bilan de ce qui est acquis et des progressions à effectuer, la présente étude pourrait participer à son niveau à cette réflexion pour valoriser au mieux l'énorme potentiel du pays et en faire profiter au premier chef ses acteurs, les organisations paysannes.

## ANNEXE 1 – SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Coopération Internationale
AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale du Développement Rural
ANOPACI	Association Nationale des OPA de Côte d'Ivoire
APBEF	Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
APPCI	Association des Planteurs de Palmiers de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAF	Coût Assurance Fret
CAN-CI	Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire
CDC	Commonwealth Development Coopération ( Grande-Bretagne)
CICM	Centre International de Crédit Mutuel
CIDT	Compagnie Ivoirienne de Développement des fibres Textiles
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CREP	Caisse Régionale d'Epargne et de Crédit
CSPPA	Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DCGTx	Direction de Contrôle et de Gestion des Grands Travaux
DPIFER	Direction de la Production, des Industries Forestières et du Reboisement
DRARA	Direction Régionale de L'Agriculture et des Ressources Animales
DUS	Droit Unique de Sortie
EGT	Equipe de Gestion de Terroir
FAO	Food and Agriculture Organization – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FENACOOPEC	Fédération Nationale des Coopérative d'Epargne et de Crédit
FER	Fonds d'Extension et de Renouvellement
FGVC	Fonds de Garantie des GVC
FRAR	Fonds Régional d'Aménagement Rural
FOB	Free On Board
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GEPEX	Groupement des Exportateurs
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
IMEC	Institution Mutualiste d'Epargne et de Crédit
MACI	Mutuelle d'Assurances de Côte d'Ivoire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINAGRA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MPDI	Ministère du Plan et du Développement Industriel
OCAB	Organisation Centrale des producteurs-exportateurs d'Ananas et de Banane
OPA	Organisation Paysanne Agricole / Organisation Professionnelle Agricole
OTG	Organe Transitoire de Gestion

PAOPA	Programme d'Appui à l'Organisation Paysanne Agricole
PALMINDUSTRIE	Société Industrielle de l'Huile de Palme
PARC	Pan African Rinderpest Campaign
PDL	Plan de Développement Local
PDPA	Plan Directeur de Politique Agricole
PEF	Périmètre d'Exploitation Forestière
PIP	Programme d'Investissement Public
PIN	Programme Indicatif National (FED)
PIR	Programme Indicatif Régional (FED)
PNASA	Plan National d'Appui aux Services Agricoles
PNGTER	Projet National de Gestion de Terroirs et d'Equipement Rural
PTE	Permis Temporaire d'Exploitation
SDID	Société de Développement International Desjardins
SFI	Société Financière Internationale ( Groupe BIRD)
SODEFOR	Société de Développement de la Forêt
SODEPALM	Société de Développement des Palmeraies
SODEPRA	Société de Développement des Productions Animales
SODESUCRE	Société de Développement du Sucre
SNEA	Syndicat National des Exploitants Agricoles
UEMOA	Union Economique et Monétaire de Développement d'Afrique de l'Ouest
UGVC	Union des GVC
URECOS-CI	Union Régionale des Entreprises Coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire

## ANNEXE 2 – BIBLIOGRAPHIE

Déclaration de stratégie sectorielle dans le domaine de l'appui aux Services Agricoles, Ministère de l'agriculture et des Ressources Animales, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, Ministère des finances, Avril 1998.

Etude sur le crédit agricole en Côte d'Ivoire, Rapport 2 « Offre et Demande de Crédit Agricole en Côte-d'Ivoire », approche par filière, ICEA Entreprises, Mars 1997

Projet d'étude de faisabilité de la création d'une banque agricole privée en Côte d'Ivoire, Tome I, Rapport de synthèse définitif de fin de mission, CABICOR

Projet d'étude de faisabilité de la création d'une banque agricole privée en Côte d'Ivoire, Tome II, Rapport définitif de fin de mission d'étude diagnostique du crédit agricole en Côte d'Ivoire, CABICOR

Annexe I au Projet d'étude de faisabilité de la création d'une banque agricole privée en Côte d'Ivoire, état d'avancement des travaux, CABICOR

Annexe II au Projet d'étude de faisabilité de la création d'une banque agricole privée en Côte d'Ivoire, Manuel de procédures de gestion de la nouvelle banque agricole privée en Côte d'Ivoire, CABICOR

Annexe III au Projet d'étude de faisabilité de la création d'une banque agricole privée en Côte d'Ivoire, Cadre juridique de création de la nouvelle banque agricole privée en Côte-d'Ivoire, CABICOR

Etude faisabilité du Projet de Développement Rural des Régions Centre et Centre-Nord, Rapport final, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Direction de la Programmation, Décembre 1996, BAD/FAD, BDPA-SCETAGRI

Le secteur palmier à huile en Côte-d'Ivoire, Rapport d'étape pour la période juin/juillet 1999, Emmanuelle Cheyns, CIRAD-CP.

Textes relatifs à la libéralisation des filières café et cacao, République de Côte-d'Ivoire, 1999

Libéralisation des filières café et cacao en Côte-d'Ivoire, relevé des conclusions entre le gouvernement ivoirien et les bailleurs de fonds, République de Côte d'Ivoire.

Séminaire d'information et d'échange sur la libéralisation de la commercialisation du café et du cacao, « mise en œuvre de la libéralisation de la commercialisation du café et du cacao », Abidjan, Octobre 1998.

Enquêtes dur les unités de bois en Côte-d'Ivoire, Appui à la politique de modernisation, de restructuration et développement des industries du bois, Projet OIBT PD 109/90 REV4, SODEFOR, Mars 1997

**ANNEXE 3 – PERSONNES RENCONTREES**